

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités du Secrétariat général	7
1.1.1	Activités générales	7
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	7
1.1.3	Agriculture, alimentation, forêt et nature	8
1.2	Collaborations intercantionales	11
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	11
1.2.2	Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	11
1.3	Affaires contentieuses	11
1.4	Législation	12
1.4.1	Lois et décrets	12
1.4.2	Ordonnances et règlements	12
2	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)	13
2.1	Introduction	13
2.2	Direction et administration	14
2.3	Domaine des affaires institutionnelles et juridiques	14
2.3.1	Rapport entre l'Etat et les Eglises	14
2.3.2	Droits politiques	14
2.3.3	Conseil des jeunes	14
2.4	Domaine de l'état civil	15
2.4.1	Autorité de surveillance	15
2.4.2	Office cantonal de l'état civil	16
2.5	Domaine des naturalisations	16
2.5.1	Naturalisations ordinaires	17
2.5.2	Droit de cité cantonal	18
2.5.3	Naturalisations facilitées	18
2.5.4	Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés	18
2.5.5	Réintégrations	18
2.5.6	Révocations	18
3	Service des communes (SCom)	18
3.1	Activités	18
3.1.1	Travaux législatifs	18
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	19

3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	19
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	19
3.1.5	Autorisations de financement	19
3.1.6	Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux	19
3.1.7	Etablissement de statistiques	19
3.1.8	Fusions de communes	19
3.1.9	Examen des statuts d'associations de communes	19
3.1.10	Examen et préavis de règlements communaux	19
3.1.11	Avis juridiques	20
3.1.12	Cours de formation	20
3.1.13	Annuaire des communes (ACom)	20
3.1.14	Commissions et groupes de travail	20
4	Service de l'agriculture (SAgri)	21
4.1	Mission et prestations	21
4.2	Paiements directs et mesures environnementales	21
4.2.1	Paiements directs	21
4.2.2	Reconnaissance des exploitations	21
4.2.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	22
4.3	Aides structurelles	23
4.3.1	Subventions à fonds perdu	23
4.3.2	Crédits d'investissements	23
4.3.3	Aides aux exploitations paysannes	24
4.3.4	Fonds rural cantonal	24
4.4	Aménagement du territoire	24
4.5	Promotion des produits, élevage et viticulture	24
4.5.1	Promotion des produits agricoles	24
4.5.2	Elevage bovin	24
4.5.3	Elevage chevalin	25
4.5.4	Elevage porcin, ovin et caprin	25
4.5.5	Viticulture	25
4.6	Participation à des commissions	25
4.7	Evénements particuliers	25
5	Service des forêts et de la nature (SFN)	26
5.1	Faits marquants de l'année	26
5.2	Section forêt et dangers naturels	27
5.2.1	Conservation des forêts	27
5.2.2	Diversité biologique en forêt	27

5.2.3	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	27
5.2.4	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	29
5.2.5	Formation	30
5.3	Section faune, chasse et pêche	31
5.3.1	Gestion de la faune terrestre	31
5.3.2	Gestion de la faune aquatique	32
5.3.3	Amendes d'ordre	35
5.4	Section nature et paysage	35
5.4.1	Biodiversité	35
5.4.2	Réserves naturelles	36
5.4.3	Paysages	36
5.4.4	Parcs	36
6	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	36
6.1	Introduction	36
6.2	Activités	37
6.2.1	Direction et administration	37
6.2.2	Laboratoires	38
6.2.3	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	45
6.2.4	Plages de baignade publiques	47
6.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	47
6.2.6	Santé animale	49
6.2.7	Protection des animaux	53
7	Conférence des préfets	55
7.1	Activités de la Conférence des préfets	55
7.1.1	Pandémie (COVID-19)	55
7.1.2	Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets	56
7.1.3	Délégation de tâches en matière RH	57
7.1.4	Règlement d'organisation	57
7.1.5	Rencontres	57
7.1.6	Consultations diverses	57
7.2	Faits d'envergure cantonale dans les districts	57
7.2.1	Domaine de la DICS	57
7.2.2	Domaine de la DSJ	57
7.2.3	Domaine de la DIAF	58
7.2.4	Domaine de la DEE	58
7.2.5	Domaine de la DSAS	58
7.2.6	Domaine de la DFin	59

7.2.7	Domaine de la DAEC	59
7.3	Statistiques	60
8	Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg	61
<hr/>		
8.1	Activités et événements particuliers	61
8.2	Formation	61
8.3	Conseils agricoles	62
8.3.1	Désherbage des grandes cultures : séances en streaming	62
8.3.2	Technologie numérique dans l'élevage laitier	62
8.4	Exploitations	63
8.4.1	La ferme-école de Grangeneuve	63
8.4.2	La ferme-école de Sorens	63
8.4.3	Les jardins-école	63
8.4.4	L'Administration des Vignobles de l'Etat de Fribourg	63
9	SANIMA	63
10	Etat du personnel	64
<hr/>		

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Didier Castella

Secrétaires généraux : Peter Maeder et Samuel Russier

1.1 Activités du Secrétariat général

1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agroalimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat ;
- > La protection de la nature et du paysage et l'accompagnement des parcs naturels.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser, à l'intention du Conseiller d'Etat Directeur, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

L'année 2021 a été marquée par la tenue des élections communales générales en février et mars. En collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises et la Conférence des préfets, la DIAF a notamment précisé les conditions de la campagne électorale en période de Covid, afin de garantir la sécurité de la population tout en permettant aux citoyennes et aux citoyens du canton d'exercer en toute liberté leur droit de vote.

1.1.2.1 Communes

Première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet historique de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. En 2021, d'importants travaux et des décisions capitales ont été réalisés afin de préparer la mise en œuvre de cette modification territoriale.

La DIAF a poursuivi l'accompagnement des travaux de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg jusqu'au vote consultatif du 26 septembre 2021. Sous la présidence du Directeur IAF, la délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales (DIAF, DAEC et DFIN) a présenté la position du Conseil d'Etat lors des 11 soirées d'information. Elle a également préparé à l'intention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil un projet de soutien financier extraordinaire de 100 millions de francs (dont 23,4 millions d'aide ordinaire) en cas de fusion du Grand Fribourg. Le net rejet du principe de la fusion lors du scrutin de septembre a incité l'assemblée constitutive à planifier sa dissolution. Le Conseil d'Etat attend de sa part un rapport détaillé sur ses travaux.

Le projet de premier paquet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) a été mis en consultation en juin 2021. Suite aux prises de position reçues, en particulier celle de l'Association des communes fribourgeoises, de nouveaux travaux ont été entrepris, certains principes validés de longue date ayant été remis en question. Le projet législatif devrait être transmis au Parlement dans le courant du 1^{er} semestre 2022.

1.1.2.2 Structures territoriales et agglomérations

Les travaux en vue d'une réforme de la gouvernance des régions se sont poursuivis en 2021, avec notamment la remise d'un rapport par le groupe de travail composé notamment de représentant-e-s de la Direction, de l'Association des communes fribourgeoises et de la Conférence des préfets. Ce rapport est en cours d'examen, et sera transmis au Conseil d'Etat avec pour objectif d'initier un débat public sur les réformes à venir, en particulier dans le cadre de la révision générale de la loi sur les communes qui sera menée durant la législature cantonale 2022-2026.

La Direction a par ailleurs pris connaissance avec intérêt des conclusions du volet « préfectures » de l'Analyse du Pouvoir judiciaire, menée par la Direction de la sécurité et de la justice. Ces conclusions seront reprises dans le cadre des réflexions sur la gouvernance régionale, lorsqu'il sera question des tâches et compétences des préfets et préfètes.

La Délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales, présidée par le Directeur IAF, a mené d'importants travaux en lien avec les agglomérations : deux soirées d'information ont été organisées en juin et juillet à l'intention de toutes les communes comprises dans les périmètres des agglomérations de Fribourg et de Bulle reconnues par la Confédération. Une consultation a été menée à l'automne, afin de déterminer d'une part les éventuelles adaptations aux périmètres fédéraux, et d'autre part du périmètre cantonal découlant de la nouvelle loi sur les agglomérations entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

La DIAF a par ailleurs poursuivi l'accompagnement du projet d'agglomération Rivelac, qui réunit les communes du périmètre de l'agglomération de Vevey-Montreux, dont les communes fribourgeoises d'Attalens, Bossonnens, Châtel-Saint-Denis, Granges et Remaufens. Fin 2021, le comité de l'agglomération a décidé de suspendre l'élaboration des statuts de la future entité de droit public vaudois, afin de concentrer ses efforts sur la planification en vue notamment d'élaborer un projet d'agglomération de 5^e génération.

1.1.2.3 Droits politiques, relations Eglises-Etat et politique des langues

En appui au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC, voir point **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), le secrétariat général a suivi les adaptations de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le financement de la politique avec la Chancellerie d'Etat. Le Directeur IAF a en outre présidé la première rencontre du groupe de travail intégrant toutes les communautés religieuses organisées du canton chargé de préparer une modification de la loi sur les relations entre les églises et l'Etat et pris connaissance d'un premier avant-projet de loi sur les langues, dont l'élaboration se poursuivra en 2022.

1.1.3 Agriculture, alimentation, forêt et nature

L'année 2021 a été marquée par des conditions climatiques exceptionnelles, en particulier pour l'agriculture. Les précipitations parfois très abondantes et les différents orages de grêle ont principalement affecté les grandes cultures et ont eu pour conséquence une diminution du rendement, tant qualitatif que quantitatif. En revanche, la production animale, et en particulier le marché du lait, a globalement bien résisté.

1.1.3.1 Campus Grangeneuve – Posieux et stratégie agroalimentaire

L'ambition du Conseil d'Etat de se positionner comme le canton leader à l'échelle suisse dans le domaine agricole et agroalimentaire a été poursuivie en 2021. Un des jalons de cette évolution a été l'approbation de la stratégie agroalimentaire par le Conseil d'Etat en début d'année. Durant l'année, un travail sur la concrétisation de différentes mesures a été réalisé et à la fin de l'année, le comité de pilotage composé des représentants de la DIAF, la DEE et de la DAEC a établi une priorité pour la mise en œuvre de trois projets d'innovation en 2022.

Le développement du Campus Grangeneuve Posieux représente un deuxième jalon. Les projets suivants peuvent être mentionnés :

-
- > Inauguration de la nouvelle ferme-école à Grangeneuve en septembre ;
 - > Approbation du crédit d'étude pour le projet de construction GrangeNeuve par le Grand Conseil en septembre. Ce dernier comprend la halle polyvalente, la nouvelle fromagerie et un magasin dédié aux produits du terroir ;
 - > L'octroi du permis de construire pour le bâtiment du laboratoire d'Agroscope pour un montant de construction de 126 millions. Cet ouvrage est réalisé sur mandat de la Confédération ;
 - > Démarrage du centre de compétences pour le lait cru à Grangeneuve en collaboration avec Agroscope et d'autres partenaires de l'industrie laitière ;
 - > Fusion du service agricole et de l'institution agricole de Grangeneuve qui entre en vigueur le 01.01.2022.

Cette évolution favorable prouve, non seulement que le Conseil d'Etat mais aussi le Grand Conseil, soutiennent la démarche et l'ambition de devenir le canton leader suisse dans le secteur agroalimentaire.

Avec la création de l'établissement cantonal de promotion foncière (ECPF), le campus AgriCo à Saint Aubin a été transféré à cet établissement, ainsi que l'exploitation agricole de 100 ha. Grangeneuve reste cependant responsable des questions agronomiques dans le cadre d'un contrat de prestations en tant qu'interlocuteur pour les entreprises installées.

1.1.3.2 Politique agricole et améliorations structurelles

La politique agricole à partir de 2022 (PA 22+) a été définitivement suspendue par le parlement fédéral. Durant l'année 2022, le Conseil fédéral présentera un rapport qui définira la future politique agricole. L'acceptation de l'initiative parlementaire de la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » a cependant aussi des conséquences sur l'agriculture, car elle prévoit à la fois la réduction de produits phytosanitaires et la réduction d'azote et de phosphate. L'aménagement concret des voies d'abaissement via l'ordonnance est attendu pour 2022. Ainsi, malgré le rejet clair et net des deux initiatives sur l'eau potable lors de la votation populaire du 13 juin, l'agriculture devra faire face à des changements profonds en ce qui concerne l'utilisation des produits phytosanitaires et les éléments nutritif P (phosphore) et N (nitrate).

Avec le plan d'action phytosanitaire cantonal, transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en août et qui sera traité lors de la session de février 2022, la DIAF et la DAEC ont prévu des mesures et des moyens qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par la Confédération. Au total, le plan d'action comprend un montant de 7,6 millions de francs répartis sur 2 ans. Il prévoit entre autres des projets pilotes analogues aux projets nitrates pour la protection des captages d'eau potable, mais aussi des mesures pour les secteurs non agricoles.

Malgré la suspension de la politique agricole 22+, les projets pilotes de mise en œuvre de stratégies agricoles régionales (SAR) et donc celui de la Broye, ont été menés à terme. Au début du mois de décembre, l'office fédéral de l'agriculture a établi un premier bilan. Première conclusion : le lien entre les projets de mise en réseau et de qualité du paysage et les projets d'amélioration structurelle semble trop complexe, des lourdeurs administratives excessives ont également été dénoncées.

Au niveau cantonal, trois études ont été réalisées en 2021 par le service de l'agriculture. La stratégie d'amélioration structurelle 2030 montre la voie à suivre pour les prochaines années en termes de mesures et de moyens pour accompagner l'agriculture dans son évolution. Au total, des contributions d'aide à l'investissement à hauteur de 45 millions de francs seront versées durant la prochaine législature. Une autre étude a analysé les besoins de rénovation et de financement des fromageries. Il a été clairement identifié, quasiment comme un effet secondaire, qu'outre le financement, il existe surtout des défis en matière d'aménagement du territoire. Une planification précoce des projets est donc indispensable. Une troisième étude s'est penchée sur les besoins en eau pour les surfaces cultivables déjà irrigables aujourd'hui, et potentiellement irrigables, dans le canton. Les résultats démontrent que l'eau est en principe disponible en quantité suffisante mais nécessite des investissements importants. Des interprétations plus détaillées seront toutefois nécessaires.

Le projet de développement régional (PDR) « Légumes Bio Seeland », approuvé par le Grand Conseil en décembre 2020, a subi un retard en raison d'une opposition de fenaco pour cause de violation du principe de neutralité concurrentielle. Un accord a finalement pu être trouvé et la convention entre la Confédération, le canton et les promoteurs du projet a été signée fin novembre. La voie est libre pour la mise en œuvre du projet qui représente un investissement de 79 millions.

1.1.3.3 Epizooties BVD et PPA

L'épidémie de BVD (Diarrhée virale bovine) continue de préoccuper fortement SANIMA et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et surtout les éleveurs du canton en 2021. Entre 30 et 40 exploitations sont toujours touchées, bien que le SAAV, en collaboration avec les associations et les éleveurs, fasse tout ce qui est possible pour lutter contre l'épidémie. Les efforts visant à autoriser la vaccination contre la BVD ont jusqu'à présent toujours été rejetés par l'office fédéral des denrées alimentaires et des affaires vétérinaire (OSAV). Des experts de la Confédération vont maintenant analyser le paquet de mesures du canton afin d'identifier d'éventuels points faibles. L'établissement d'assurance des animaux de rente SANIMA prend certes en charge les coûts des animaux qui sont abattus, mais pas les autres dommages économiques collatéraux. En étroite collaboration avec la branche, une enquête de Grangeneuve doit quantifier ces dommages.

La peste porcine africaine (PPA), introduite par les sangliers, se rapproche de la Suisse et la question n'est plus de savoir si, mais quand elle apparaîtra dans notre pays. Un exercice national de grande envergure a été organisé à l'automne pour tester le cas d'urgence. Les conséquences pour l'agriculture et la sylviculture ne peuvent toutefois être évaluées que partiellement à ce stade. Ainsi, il est prévu d'isoler à grande échelle les forêts dans lesquelles des sangliers infectés sont découverts.

1.1.3.4 Forêt, faune et paysage

En 2021, l'industrie du bois a connu une forte demande de bois en raison de la pandémie et, par conséquent, la hausse des prix s'est répercutée sur les prix du bois brut.

La pisciculture d'Estavayer a continué d'occuper le Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la DIAF et la DAEC en 2021. Le rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) a été discuté en octobre au Grand Conseil. La CEP est arrivée à la conclusion que le montant d'environ 1,5 million, indiqué par le Conseil d'Etat pour la remise en état, était correct. Parallèlement, elle a également recommandé d'accepter la motion populaire demandant la remise en état de la pisciculture. Le Grand Conseil a donné suite à la motion en novembre.

La révision de l'ordonnance sur la chasse, reportée en 2020, a pu être mise sous toit en 2021 avec le soutien des différents acteurs concernés. De même, les diverses ordonnances sur la pêche ont été révisées selon le rythme habituel de trois ans. En 2021, le service des forêts a en outre élaboré la stratégie cantonale en matière de biodiversité, de manière ce qu'elle puisse être soumise à une consultation externe au début de l'année 2022 et au vote du Grand Conseil à la fin de cette même année. L'un des points forts de cette stratégie est la création et l'entretien d'une infrastructure écologique.

1.5.1. Autorité foncière cantonale

Président : David Ecoffey

1.5.1.2 Activités

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'augmentation du nombre de requêtes et décisions constatées les années passées ne s'est pas poursuivie et les conseils demandés par les administrés par tous les canaux de communication ont pu être traités par le personnel sans retard, aussi parce qu'il n'y a pas eu des absences pour des raisons maladie ou accident comme dans les années précédentes. Malgré la crise sanitaire, la qualité ainsi que les délais de traitement des requêtes n'en ont souffert que

ponctuellement grâce à l'investissement des personnes concernées. L'environnement de l'AFC reste toutefois un défi, tant d'un point de vue politique agricole, que du point de vue de l'aménagement du territoire.

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 11 séances plénières (dont 6 en présentiel et 5 en visioconférence) et ont débouché sur 523 (466) décisions.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 505 (529) dossiers dont :

- > 183 (217) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al.2 LDFR) et désassujettissement
- > 157 (150) acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- > 119 (117) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- > 8 (4) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)
- > 3 (3) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole
- > 30 (34) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR)
- > 5 (4) divers

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 42 (47) dossiers dont :

- > 4 (8) portant sur la durée de bail
- > 1 (3) portant sur la détermination du fermage licite
- > 18 (13) affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- > 14 (5) approbations de fermage d'entreprises agricoles
- > 5 (18) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture

En outre, 5 (4) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal et 1 (0) au Tribunal fédéral.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)

L'assemblée annuelle a eu lieu en septembre dans le canton de Fribourg, à Grangeneuve et à Charmey. A cette occasion, la DIAF a eu l'opportunité de présenter aux directeurs de l'agriculture la nouvelle ferme école de Grangeneuve et le développement du campus de Grangeneuve Posieux. Les points thématiques clés de la CDCA étaient la révision de l'aménagement du territoire (LAT2), l'initiative parlementaire « Réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires », ainsi que l'orientation future de la politique agricole.

1.2.2 Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)

La mise en œuvre de la motion Fässler, qui a permis aux cantons de disposer au total de 25 millions de francs de moyens supplémentaires pour la forêt, a été un thème prioritaire. Le canton de Fribourg peut par exemple profiter d'environ 700'000 francs de fonds fédéraux supplémentaires pour l'année 2022, qu'il augmente dans la même proportion. A la fin de l'année, la CFP s'est également impliquée activement dans le débat sur la régulation du loup en publiant une fiche d'information qui demande notamment une régulation proactive, mais avec des conditions-cadre qui puissent faire l'objet d'un consensus.

1.3 Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFN. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2021 (2020) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	24 (26)	18 (18)

Genre	Traitées	En suspens
Responsabilité civile	4 (4)	1 (1)
Récusations	15 (17)	2 (0)
Décisions de première instance ou sur opposition	14 (7)	2 (3)
Plaintes administratives	2 (0)	1 (0)
Surveillance AFC	152* (203)	0 (0)
Affaires du personnel	1 (2)	2 (2)
Divers	2 (1)	5 (4)

*dossiers traités par Grangeneuve

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret 1 du 10 novembre 2020 relatif aux naturalisations
- > Décret 2 du 9 mars 2021 relatif aux naturalisations
- > Décret du 23 mars 2021 approuvant la fusion des communes de Galmiz, Gempenach et Morat
- > Convention du 26 mai 2021 d'exécution entre le canton de Berne et le canton de Fribourg relative au transfert de la commune de Clavaleyres au canton de Fribourg
- > Décret 3 du 1^{er} juin 2021 relatif aux naturalisations
- > Décret 4 du 28 juin 2021 relatif aux naturalisations
- > Décret du 7 septembre 2021 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses)
- > Décret du 7 octobre 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de la transformation de la Grange Neuve à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg
- > Loi du 7 octobre 2021 modifiant l'organisation de la médiation administrative
- > Loi du 5 novembre 2021 sur la fusion du Service de l'agriculture et de Grangeneuve

1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 26 janvier 2021 modifiant l'ordonnance fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 2 mars 2021 modifiant l'arrêté concernant les subventions cantonales en faveur d'améliorations foncières
- > Ordonnance du 20 avril 2021 modifiant l'ordonnance pour le soutien à la relance du commerce local
- > Ordonnance du 11 mai 2021 fixant la répartition du montant alloué au budget 2021 pour les frais généraux relatifs à la campagne pour les élections cantonales 2021
- > Ordonnance du 26 mai 2021 modifiant l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes
- > Ordonnance du 26 mai 2021 modifiant l'ordonnance concernant la chasse
- > Ordonnance du 26 mai 2021 portant adhésion à la convention d'exécution entre le canton de Berne et le canton de Fribourg relative au transfert de la commune de Clavaleyres au canton de Fribourg
- > Ordonnance du 1^{er} juin 2021 concernant la chasse du sanglier
- > Ordonnance DIAF du 25 juin 2021 concernant la planification de la chasse pour la saison 2021 (OPlan 2021)
- > Ordonnance du 28 juin 2021 modifiant l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs
- > Règlement d'exécution du 6 juillet 2021 du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2022, 2023 et 2024
- > Règlement d'exécution du 6 juillet 2021 du concordat sur la pêche dans le lac de Morat en 2022, 2023 et 2024
- > Ordonnance DIAF du 16 juillet 2021 modifiant l'ordonnance sur les inspecteurs et inspectrices des ruchers

-
- > Règlement du 17 août 2021 sur les agglomérations (RAgg)
 - > Ordonnance du 6 septembre 2021 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2022 (OPFI 2022)
 - > Ordonnance du 14 septembre 2021 abrogeant l'ordonnance modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes
 - > Règlement du 12 octobre 2021 concernant l'examen d'aptitude à la chasse
 - > Ordonnance DIAF du 21 octobre 2021 concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude à la chasse
 - > Ordonnance DIAF du 25 octobre 2021 modifiant l'ordonnance sur les préposés locaux à l'agriculture
 - > Ordonnance du 3 novembre 2021 modifiant le règlement sur le droit de cité fribourgeois
 - > Règlement du 23 novembre 2021 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2022, 2023 et 2024 (RPêche)
 - > Ordonnance du 23 novembre 2021 fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2022-2027 (OAff)
 - > Ordonnance du 23 novembre 2021 déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2022-2027 (OElevage)
 - > Ordonnance DIAF du 26 novembre 2021 sur la fusion du Service de l'agriculture et Grangeneuve
 - > Ordonnance du 7 décembre 2021 concernant la réserve forestière spéciale Joux de Laisse, sur le territoire de la commune de Val-de-Charmey
 - > Ordonnance du 7 décembre 2021 concernant la réserve forestière Paccot-Caquerette, sur le territoire de la commune de Châtel-Saint-Denis
 - > Ordonnance du 14 décembre 2021 sur la fusion du Service de l'agriculture et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg

2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Christophe Maillard, chef de service

2.1 Introduction

Parmi les objectifs de l'année 2021 figurait pour les offices de l'état civil celui, essentiel, de favoriser le plus efficacement possible la transmission des connaissances des très nombreux officiers et officières d'état civil partant à la retraite à fin 2021. Le défi était et demeure encore fondamental, sachant que la profession d'officier d'état civil ne peut s'acquérir qu'en cours d'emploi. Un autre défi essentiel de l'année 2021 a aussi consisté à réussir à basculer dans le nouveau système mis en place par la Confédération, en lien avec l'établissement des actes authentiques numériques. Le basculement a été effectué sans interruption de travail en date du 15 décembre 2021. Concernant le secteur des affaires institutionnelles, ce sont surtout des travaux législatifs qui ont été terminés ou poursuivis. On pense ici, par exemple, à la mise en consultation d'une nouvelle adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), au suivi et à l'appui, lorsque nécessaire, de la mise en œuvre de la loi sur le financement de la politique (LFiPol) par la Chancellerie d'Etat, à l'exécution des opérations préliminaires et de rédaction du projet de modification de la loi sur les relations entre les églises et l'Etat, à la rédaction d'un tout premier avant-projet de loi sur les langues ou à la finalisation du projet de modification de la loi sur la médiation administrative. En ce qui concerne le secteur des naturalisations, l'accent a été mis une nouvelle fois sur la nécessité de garder, vu le nombre important de dossiers, un rythme élevé dans la préparation de projets de décrets pour le Grand Conseil. Quant au portail « GestStar » des communes, ce projet, qui a pour objectif de numériser les transferts de dossiers et d'informations de naturalisation de manière totalement numérique avec les communes, s'est poursuivi. Il a nécessité

de nombreux tests de fiabilité et de sécurité, ce qui a malheureusement quelque peu ralenti le projet, mais il sera opérationnel durant le premier trimestre de l'année 2022.

Les activités du SAINEC ont à nouveau été impactées par la COVID-19 durant une partie de l'année 2021. Ce sont en particulier les activités en lien direct avec la clientèle qui ont parfois souffert de la situation.

Afin d'éviter de prendre du retard, le SAINEC avait, déjà en 2020, modifié, notamment, sa manière de conduire les auditions de naturalisation, de même que celles effectuées par l'Autorité de surveillance de l'état civil. Les auditions se sont très souvent déroulées par vidéoconférence. Cela s'est poursuivi en 2021, au vu des conditions sanitaires et des retours positifs des personnes concernées.

Par ailleurs, toujours en raison de la situation sanitaire, les traditionnelles cérémonies de naturalisation, qui rassemblent en général plusieurs centaines de personnes, n'ont toujours pas pu avoir lieu. Les documents nécessaires ont donc, comme en 2020, été adressés aux nouvelles personnes naturalisées par la voie postale.

2.2 Direction et administration

En raison des conditions sanitaire et pour éviter tout risque de « cluster » mettant à l'arrêt le Service, la Direction du Service a malheureusement dû, en 2021 également, renoncer à effectuer des séances réunissant l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SAINEC. En raison des nombreux départs à la retraite, il s'avère en 2022 indispensable de permettre à nouveau aux collaborateurs et collaboratrices de se rencontrer régulièrement, afin aussi qu'ils nouent des liens entre eux.

Des modifications d'organigramme ont été mises en place dès la moitié de l'année 2021 pour répondre à l'évolution des besoins de la société.

2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques

2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises

Comme relevé en introduction, les travaux de la Commission désignée pour proposer un projet d'adaptation de la loi sur les rapports entre les églises et l'Etat ont débuté en 2021. Un projet de loi devrait pouvoir être mis en consultation publique en 2022.

La Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois en 2021. Elle s'est penchée sur le renouvellement du contrat de prestations entre les Eglises et l'Etablissement de détention fribourgeois. Elle a entamé l'évaluation des prestations de l'aumônerie dans l'ensemble des établissements qui en bénéficient et qui s'achèvera en 2022. Il s'agit d'évaluer la qualité, la pertinence, l'organisation et les moyens de l'aumônerie afin d'élaborer des recommandations, tant au Conseil d'Etat qu'aux établissements ou aux Eglises.

2.3.2 Droits politiques

Un projet de loi modifiant l'exercice des droits politiques a été mis en consultation à la fin de l'année 2021. Cet avant-projet vise d'abord à mettre en œuvre deux motions acceptées par le Grand Conseil, en lien avec la possibilité de placer plusieurs bulletins dans une enveloppe et le recomptage automatique des voix dans le cas où les résultats sont spécialement serrés lors des scrutins majoritaires. Il propose aussi une base légale en vue d'introduire sans délai le vote par Internet lorsque la technique le permettra. L'avant-projet propose également de clarifier les devoirs et les limites en matière d'information auxquels sont soumises les autorités lors des scrutins.

2.3.3 Conseil des jeunes

L'année 2021 a été une année difficile pour le Conseil des jeunes (CJ) en raison de la situation pandémique. Le CJ a dû en effet annuler les débats et rencontres qu'il envisageait en raison des mesures sanitaires. La tenue des séances en vidéo et ces annulations ont découragé une bonne partie de ses membres. L'absence d'activités extérieures a rendu impossible le recrutement de nouveaux membres. Cette situation devrait se résoudre dès que la situation sanitaire s'améliorera. Le CJ a toutefois rempli son mandat dans le domaine des Info-Votations en l'adressant aux différentes écoles et écoles professionnelles avant les différentes votations.

2.4 Domaine de l'état civil

Pour le compte de l'Autorité de surveillance (AS), le défi principal de l'an 2021 a été de préparer la succession de deux collaborateurs très chevronnés, respectivement en charge de l'AS et des changements de noms et adoptions, qui partaient tous deux à la retraite en décembre 2021. La réorganisation et la transmission des dossiers s'est passée sans problème notable et les tâches ont pu ainsi être transférées sans difficulté particulière. L'arrivée du mariage pour tous en juillet 2022, ainsi que la facilitation de la procédure en matière de changement de sexe auprès de l'état civil dès janvier 2022, ont nécessité de la part de l'Autorité de surveillance la transmission d'un certain nombre d'informations et d'instructions aux officiers de l'état civil afin qu'ils soient prêts à fonctionner lors de l'introduction de ces nouvelles dispositions.

2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2021, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2021	2020
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1477	1290
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2723	2270
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	0	0

Mariages	2021	2020
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	304	139
Dossiers de procédure de mariage retirés	3	0

Partenariats	2021	2020
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	10	3
Dossiers de procédure de partenariat retiré	2	0

Reconnaisances	2021	2020
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	79	95

Changements d'état civil	2021	2020
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	45	63
Instructions diverses relative au Secteur Etat civil	36	36
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	26	20
Dossiers d'adoption retirés	3	1
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	236	198
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	17	20

Droits de cité	2021	2020
En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):		
Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	0	1
Selon art. 21 LDCF	0	0
Naturalisations ordinaires (art. 13 aLN et 9 LN – procédure d'enregistrement ISR)	465	424
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 aLN et 21 al. 1 et al. 2 LN)	290	209
Naturalisations facilitées (art. 24, 24a, 31a, 31b, 58a et 58c aLN et 51 LN)	41	65
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 et 35 aLDCF)	0	0
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 aLN et 37 LN)	0	0
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 aLDCF et 37 LDCF)	10	15
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 aLDCF et 46 LDCF)	6	5
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 aLDCF et 11 LDCF)	6	8
Modifications du droit de cité (139 LCo)	32	5

Divers	2021	2020
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	61	67
Recherche d'un membre de la famille	1	3

2.4.2 Office cantonal de l'état civil

L'état civil est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office.

En 2021, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de:

	2021	2020
Naissances	2815	2659
Reconnaissances	1471	376
Mariages	1366	1420
Décès	2059	2375
Divorces	722	571
Partenariats	0	9
Dissolution du partenariat	8	6
Déclaration de nom	74	318
Déclaration d'absence	0	0
Changement de sexe	10	3

2.5 Domaine des naturalisations

Dès 2020, en raison de la situation sanitaire, les auditions de naturalisations se sont très souvent déroulées par vidéoconférence. Dès lors que les retours des usagers à ce sujet ont été très bons, ce mode de procéder a été ancré dans le règlement sur le droit de cité grâce à une modification décidée par le Conseil d'Etat à fin 2021. Vu le nombre élevé de dossier, le temps d'attente avant une première audition a malheureusement un peu augmenté en 2021.

Durant l'année 2021, le secteur des naturalisations a enregistré 839 (901) nouveaux dossiers. Les procédures sont réparties de la manière suivante :

Procédure	Nombre
11 LDCF/7LDCF	6
13 aLN/9LN	583
27 aLN/ 21 al. 1 LN	271
28 aLN/21 al. 2 LN	19
21 aLN	1
24a LN	22
29 aLN	0
29 aLDCF/37 LDCF	10
31a, 31b, 58, 58a, 58c aLN/51 LN	28
36 aLDCF/44 LDCF	4
41 aLN/36 LN	5
42 aLN/37 LN	0
39 aLDCF/46 LDCF	6

Le nombre de dossiers de naturalisation à traiter sous l'empire de l'ancienne loi est en constante diminution, et désormais la très grande majorité des dossiers traités par le Service le sont sous l'empire de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse de 2014, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Toutefois, s'agissant des décrets de naturalisation, certains dossiers concernent encore des anciennes procédures engagées en application de l'ancienne législation. On peut constater pour l'année 2021 une légère baisse du nombre de dossiers déposés, sans qu'il soit possible de déterminer si la raison principale de cette baisse est due principalement aux conditions plus exigeantes de la nouvelle législation ou aux effets de la crise sanitaire connue. Il est toutefois certain que la pandémie du Covid19 impacte en partie le dépôt des dossiers de naturalisation, car elle rend pour certaines personnes, selon leur origine nationale, plus difficile la production des documents d'état civil, préalable nécessaire à l'ouverture d'un dossier de naturalisation.

Le service a effectué les rapports d'enquête pour, durant l'année écoulée, 583 nouveaux dossiers de naturalisation ordinaire et 342 nouvelles procédures de naturalisation facilitée. Cela représente environ 753 entretiens effectués par les enquêtrices du service. A ces auditions s'ajoutent les nombreux contrôles et compléments d'information requis par le traitement des 4 décrets de naturalisation transmis au Grand Conseil en 2021.

2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 583 (475) demandes de naturalisation ordinaire.

Parmi ces 583 (475) dossiers de naturalisation ordinaire, 309 (251) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation 1031 (786) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 580 (475) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 124 (97) conjoints étrangers et 327 (203) enfants étrangers.

2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 5 (7) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 1 (4) réintégration de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 9 (9) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 342 (274) demandes de naturalisations facilitées. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

- 290 (209) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 aLN et 21 al. 1 et 2 LN).
- 52 (65) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c aLN et 51 al. 1 LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b aLN et 51 al. 2 et 3 LN).

2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En raison de la situation sanitaire, il n'y a pas eu de cérémonie de réception des nouvelles et nouveaux citoyens.

2.5.5 Réintégrations

1 (0) ancien ressortissant suisse et fribourgeois a été réintégré dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

2.5.6 Révocations

5 (14) annulations de naturalisation facilitées ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations suite à une dénonciation par le canton.

15 (14) cas pour usage abusif de la législation et de l'institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 3 juin 2020 modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes (RSF 821.40.52) a été abrogée par le Conseil d'Etat le 14 septembre 2021 avec effet au 1^{er} octobre 2021 (ROF 2021_114) ;
- > après les résultats positifs des scrutins populaires communaux (23 septembre 2018) et cantonaux (9 février 2020) sur la fusion entre la commune municipale bernoise de Clavaleyres et la commune de Morat et sur le transfert de la commune de Clavaleyres dans le canton de Fribourg, ainsi que de l'approbation fédérale de la modification territoriale, la convention d'exécution du concordat entre les cantons de Berne et de Fribourg a été conclue le 26 mai 2021 et l'entrée en vigueur de la fusion a été fixée au 1^{er} janvier 2022 (ROF 2021_058) ;
- > l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD, RSF 112.51) a été modifiée le 28 juin 2021 afin de tenir compte des fusions entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (ROF 2021_084) ;
- > l'ordonnance du 6 septembre 2021 sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2022 (ROF 2021_104) ;

> le Service a en outre été sollicité afin de collaborer dans différents projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois très importantes.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Avec les nouvelles règles financières du modèle comptable harmonisé MCH2, le Service n'établit plus les contrôles d'endettement des collectivités locales ; la dernière mise à jour a été effectuée sur la base des bilans au 31 décembre 2019.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de commenter les résultats des analyses financières, les indicateurs, le contrôle légal de l'endettement, l'analyse budgétaire et l'examen des comptes, et de conseiller les communes à ce sujet.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2021, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a par la suite calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 126 communes pour l'année 2022.

3.1.5 Autorisations de financement

Avec les nouvelles règles financières du modèle comptable harmonisé MCH2, le Service n'octroie plus aucune demande d'autorisation de financement.

3.1.6 Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients et taux d'impôts communaux et les a communiqués à l'intention des destinataires concernés.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les données financières des communes sont publiées dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site internet du Service.

3.1.8 Fusions de communes

Le Service est régulièrement sollicité pour effectuer des analyses financières dans le cadre de projets de fusion de communes. Il coordonne également les demandes de préavis des conventions de fusion auprès des services de l'Administration fédérale et cantonale.

3.1.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 39 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 256 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.12 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le Brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 « Finances publiques ».

Le Service a également participé au « Cours d'introduction pour les élus communaux » organisé par l'Association des communes fribourgeoises (ACF) entre septembre et octobre 2021, spécifiquement dans les modules II « L'organisation communale » et III « Les finances communales ».

3.1.13 Annuaire des communes (ACom)

Les données de l'Annuaire des communes (ACom), communiquant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfectures. Ces données sont publiées sur le site internet du Service.

3.1.14 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage et Groupe de travail pour la mise en œuvre de la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) ;
- > Comité de pilotage de la « Réforme des tâches des préfets et des régions » ;
- > Comité de pilotage DIGI-FR ;
- > Comité de la Commission romande de politique locale ;
- > Comité de la Commission de formation des élus communaux ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- > Groupe de travail « Forum du logement » ;
- > Groupe de travail technique de la Commission cantonale du logement ;
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- > Groupe de travail « Portefeuille d'actions durables pour les communes » ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux.

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

4.1 Mission et prestations

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.2 Paiements directs et mesures environnementales

4.2.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2021, 2 321 exploitations agricoles, ainsi que 543 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2021.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		29 913	29 913
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 448	79 448
Contribution à la biodiversité	560	18 504	19 064
Contribution à la qualité du paysage	1 224	11 016	12 240
Contribution au système de production		39 030	39 030
Contribution à l'efficacité des ressources		3 494	3 494
Contribution à la transition		4 430	4 430
Total paiements directs	1 784	185 835	187 619
Contributions aux cultures particulières		5 070	5 070
Supplément pour les céréales		1 456	1 456
Contributions pour la protection des eaux	75	275	350
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
Total des contributions	2 069	192 636	194 705

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2021 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 52 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2021, cela représente environ 6 centimes par kilo de lait pour un volume total de 3 452 562 kg de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Plaffeien et d'Autigny ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2021.

4.2.2 Reconnaissance des exploitations

En 2021, 67 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 11 communautés complètes ont été formées pour 17 dissoutes, et 11 communautés partielles formées pour 16 dissoutes, ainsi que 12 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.2.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.2.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

4.2.3.1.1 Qualité 2

En 2021, les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité 2 ont généré des contributions à hauteur de 3'208'149 francs pour la surface agricole utile (SAU), et de 1'479'374 francs pour l'estivage. 1 124 exploitants à l'année ont bénéficié de ces contributions, de même que 402 exploitants d'estivage.

4.2.3.1.2 Mise en réseau

Le nombre de réseaux écologiques est resté stable en 2021 et se monte à 48 projets sur l'ensemble du canton. Il est intéressant de noter que 9 projets ont terminé leur première période de 8 ans cette année. Il s'agit d'initiatives prises dans plusieurs régions à l'occasion de l'introduction de la PA14-21, répondant à la volonté du canton de privilégier un processus « Bottom up » pour ce type de projet. En 2021, nous constatons que tous les projets arrivant au terme d'une période contractuelle atteignent les objectifs fixés et peuvent être prolongés.

Le montant des contributions versées aux agriculteurs fribourgeois en 2021 pour des mesures spécifiques aux espèces dans le cadre des réseaux écologiques se monte à 5'603'813 francs. Le nombre d'exploitants bénéficiant des contributions pour la mise en réseau s'élève à 1 564.

4.2.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface à 52 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 360 465 francs. La part cantonale des indemnités versées (24 % du total) s'élève à 85 652 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.2.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficacité des ressources » soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton. La Confédération a prolongé le programme pour 2021.

4.2.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 250 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

4.2.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir des mesures selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet de qualité du paysage. Au total 1 970 exploitations et 509 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 240 349 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

4.3 Aides structurelles

4.3.1 Subventions à fonds perdu

4.3.1.1 Subventions ordinaires

4.3.1.1.1 Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniement parcellaire, chemin, assainissement de terrain, remise à ciel ouvert de ruisseaux, irrigation, adduction d'eau et raccordement électrique. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

4.3.1.1.2 Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2021	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	5 758 029	5 690 806	11 448 835
Bâtiments ruraux	3 167 760	2 665 140	5 832 900
Total versé en 2021	8 925 789	8 355 946	17 281 735

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.3.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupement volontaire de parcelles, chemin, assainissement de terrains, adduction d'eau, raccordement électrique, irrigation, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2021	Fr.	779 906.-
---	------------	------------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.3.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2021 en faveur des personnes physiques	Fr.	27 915 100.-
---	------------	---------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, des constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2021 en faveur des personnes morales	Fr.	8 648 000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2021 s'élève à 36 563 100 francs. Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 167 658 007 francs.

4.3.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2021

But	Montant en Fr.
Conversions de dettes existantes	85 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	389 000
Total en 2021	474 000

Le total des prêts accordés à titre d'aide aux exploitations paysannes en cours s'élève à 5 688 400 francs.

4.3.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2021 en faveur des personnes physiques	Fr.	2'862'000.-
--	-----	-------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de construction/rénovation diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2021 en faveur des personnes morales	Fr.	1 000 000.-
--	-----	-------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2021 s'élève à 3 862 000 francs. Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 23 254 471 francs.

4.4 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2021 :

- > 842 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, de hangars, de poulaillers, de serres, de tunnels en matière plastique, de fermes de colonisation, de chalets d'alpage, d'installations de biogaz et de constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 197 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles, ainsi que les observations sur recours ;
- > 41 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources ;
- > 4 réponses aux procédures de consultation.

4.5 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.5.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 42 projets notamment à l'association Terroir Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.5.2 Elevage bovin

En 2021, le canton a alloué 321'745.55 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 550 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

A la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la majorité des manifestations n'ont pas eu lieu.

4.5.3 Elevage chevalin

En 2021, le canton a alloué 35'665 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

4.5.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2021 s'élève à 16 837 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 82 188 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.5.5 Viticulture

La vendange 2021 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 585 966 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,1 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgri¹.

4.6 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

- > Commission consultative pour l'agriculture ;
- > Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > Commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > Commission de viticulture ;
- > Commission consultative pour la mise en réseau.

4.7 Evénements particuliers

Le Service :

- > a participé de manière intensive aux travaux concernant la fusion avec Grangeneuve.
- > a participé aux travaux de l'implémentation de la Stratégie de développement durable et de l'élaboration du Plan climat. Il assure sur ces dossiers la coordination avec la DIAF et les autres unités de la direction.
- > a participé au projet pilote de la Stratégie Agricole Régionale Broye (SAR).
- > a suivi des travaux en lien avec les mandats « Valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture », mandats attribués dans le cadre de la stratégie Développement durable du canton.
- > a contribué aux travaux préparatoires en vue de réaliser un projet de développement régional dans le Seeland.
- > a participé à plusieurs projets d'irrigation d'ampleur dans la Broye et le Seeland.
- > a rédigé la Stratégie pour les améliorations structurelles agricoles du canton de Fribourg à l'horizon 2030.

¹ <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/viticulture-du-canton-de-fribourg>

-
- > a piloté et suivi l'étude en lien avec le mandat Vision globale des besoins d'irrigation pour l'agriculture du canton de Fribourg.
 - > a travaillé sur le projet de cartographie des surfaces agricoles dégradées à réhabiliter (pt 7 Plan sectoriel SDA).
 - > a participé activement au projet SAP « S/4HANA » mené par l'AFIN.
 - > a participé aux travaux d'élaboration du Plan d'action du canton de Fribourg visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricoles et non agricoles 2022-2025.
 - > a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie cantonale biodiversité.
 - > a participé à l'élaboration de la Charte de la restauration collective fribourgeoise.
 - > a piloté et suivi l'étude en lien avec l'inventaire des fromageries villageoises.
 - > a participé à des projets sols importants : collaboration à la stratégie sol, discussion préliminaire à un concept de carte et travaux préparatifs à une carte des sols dégradés.
 - > a participé à la mise en production d'une GED pour les dossiers de promotion des produits.

Ce rapport est le dernier du service. En effet, dès le 1^{er} janvier 2022, il sera fusionné avec l'Institut agricole de Grangeneuve pour ne former plus qu'une unité dénommée Grangeneuve.

5 Service des forêts et de la nature (SFN)

Dominique Schaller, chef de service

5.1 Faits marquants de l'année

Général

L'évolution du nombre de préavis qui sont délivrés par le Service des forêts et de la nature (SFN) dans le cadre des procédures de permis de construire, des dossiers de révision des PAL/PAD et autres projets hors zone à bâtir est très préoccupante : 1246 préavis en 2021, contre 1006 en 2020 et 806 en 2019, ce qui représente une surcharge importante de travail (+ 55 % en deux ans).

Le SFN a connu de nombreux départs de personnel en 2021, notamment en raison du changement de régime de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Ce sont près de 15 % de l'effectif total qui ont été remplacés.

Gestion des forêts

Les effets du changement climatique continuent à se faire sentir sur le biotope forestier. L'été très humide a en revanche permis de contenir les attaques de bostryches et a offert à la forêt une parenthèse humide bienvenue. Les frênes cependant continuent à mourir sous l'effet de la chalarose, qui décime cette essence forestière.

L'augmentation très importante des loisirs en forêt s'est poursuivie, appuyée par les restrictions de voyage imposées par la crise sanitaire mondiale. La pratique du VTT, et du VTT électrique notamment, pose un problème par la multiplication des tracés sauvages qui représentent un dérangement pour la faune et la flore, et une atteinte à la propriété forestière.

La filière du bois suisse a connu une embellie bienvenue. En raison d'une pénurie au niveau mondial, le prix du bois scié a augmenté de manière exceptionnelle dès le début de l'année, augmentation qui s'est reportée partiellement à l'automne sur le prix du bois brut vendu en forêt.

Gestion de la faune

Différentes bases légales en matière de faune terrestre et de chasse ainsi que de faune aquatique et de pêche ont été révisées en 2021. De plus amples informations figurent au point « Section faune, chasse, pêche » du présent rapport.

Sur la base du rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) mise sur pied à cet effet, le Grand Conseil a décidé que le canton devait continuer à produire lui-même des alevins et pour cela devait rendre fonctionnelle la

pisciculture d'Estavayer-le-Lac, inutilisable depuis son inauguration en 2016. Le montant estimé nécessaire à la remise en état oscille entre 1,4 et 1,5 million de francs.

Gestion de la nature et du paysage

Les travaux pour l'élaboration de la Stratégie cantonale biodiversité ont été poursuivis, avec une première consultation des milieux concernés en juin, puis une mise en consultation interne en décembre.

L'avancement des travaux a permis l'intégration des fiches d'objet des paysages d'importance cantonale (PIC) dans le Plan directeur cantonal dont les modifications ont été mises en consultation en fin d'année.

Suite à 106 séances de conciliation, les 270 oppositions relatives à la démolition des chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel ont été traitées en collaboration et sous la direction de la DAEC, qui a ainsi pu approuver les modifications du Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel à fin novembre.

5.2 Section forêt et dangers naturels

5.2.1 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFN :	Nombre
Défrichements	14
Surface totale et motifs des défrichements : 77 942 m ² ; approvisionnement en eau (2), assainissement de site pollué (1), chauffage à distance (1), exploitation de matériaux et décharge (1), évacuation des eaux (1), liaison de mobilité douce et cheminements piétonniers (3), mise en conformité de bâtiments touristiques (1), ponts et routes (3), protection contre les crues/revitalisation de cours d'eau (1).	
Constatation de la nature forestière	15
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFN	83
Autorisations/préavis du SFN pour des manifestations en forêt	13 / 29

Préavis du SFN :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt, respectivement d'une certaine importance pour la protection de la nature et du paysage.	983
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	263
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt)	90

En collaboration avec le Service de l'agriculture et le Service du cadastre et de la géomatique, le SFN a finalisé l'adaptation de la directive relative à la constatation de la nature forestière, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, et précisant les modalités pour la réalisation d'une délimitation couvrante de la nature forestière à l'échelle cantonale (cadastre forestier).

5.2.2 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2020-2024, les interventions suivantes ont été réalisées en 2021 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 52 hectares et 29 hectares de lisières forestières ont été mis en valeur. Deux zones humides ont été créées. De nombreux arbres-habitat (152) ont été désignés et mis sous protection. Trois réserves forestières (pour une surface totale de 186 ha) et 6 îlots de sénescence (d'une surface totale de 47 ha) ont été réalisés. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 950 000 francs.

5.2.3 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

5.2.3.1 Forêts protectrices (FP-S)

Les travaux d'entretien des forêts protectrices ont été poursuivis en 2021, selon le planning prévu dans la convention-programme 2020-2024 avec la Confédération.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (FP-S)	4 439 000	27 projets en cours, 526 ha de surface traitée avec 101 000 m ³ de bois exploité

5.2.3.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

La réalisation des infrastructures forestières correspond à la planification. Un besoin important de réfection de la desserte forestière existante est constaté. Le cadastre exhaustif de cette desserte, finalisé en 2020, permet de planifier au plus près les besoins de réfection de cette infrastructure.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (m', ha, etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 096 000	25 projets en cours dont 4 bâtiments, 10 170 m' de routes améliorées, 1100 ha de surface de forêts mieux desservie

5.2.3.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches et chutes de pierres (DN-I)

En 2021, très peu de projets de mesures de protection ont débuté. Un retard conséquent au niveau de la planification de mesures de protection est observé au niveau des communes. Un accompagnement plus conséquent sera nécessaire les prochaines années pour atteindre les objectifs de la convention-programme. Au total entre 2020 et 2024, des travaux à hauteur de 4 580 000 francs sont prévus, notamment des mesures de protection contre les avalanches pour la ligne du MOB à Allières et contre les effondrements de falaises en ville de Fribourg.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (m ² , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres DN-I	151 000	8 projets en cours, 2850 m ² d'ouvrages de protection réalisés

5.2.3.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire (DN-F)

La totalité des cartes de dangers Préalpes doit être révisée d'ici à 2024. Entre 2020 et 2021, un projet pilote a été réalisé sur la commune de Val-de-Charmey (avalanche, chute de pierre et glissement de terrain). Ce projet pilote a permis de définir la méthodologie de révision des cartes de dangers dans les Préalpes.

5.2.3.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2021 a été marquée par des précipitations orageuses importantes. Des situations critiques ont été relevées dans tout le canton, notamment à Villars-sur-Glâne où une maison a dû être évacuée définitivement.

Le glissement permanent du Hohberg (volume total de plusieurs millions de m³), dans la région du Lac Noir, n'a pas subi de réactivation majeure et la surveillance par drone et laser est réalisée 2 fois par an.

En décembre 2021, dans le cadre d'une phase test, un groupe d'évaluation locale du danger d'avalanche (ELDA) composé de trois guides de montagne a été mandaté par le SFN pour l'établissement d'un suivi en continu du manteau neigeux et pour fournir rapidement et précisément des conseils aux acteurs publics qui pourraient être impactés par une situation critique d'avalanche.

Comme le montrent les images ci-après, une avalanche a atteint la galerie paravalanche vers Im Fang le 13 décembre 2021 à 18 heures. La collaboration avec le groupe ELDA et la Police cantonale a permis de prendre rapidement les mesures utiles entre Im Fang et Jaun, ainsi que de les lever lorsque le danger était revenu à un niveau normal.



Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels » du SFN est pleinement opérationnel et permet d’anticiper au mieux les dangers naturels qui pourraient survenir. Ce dispositif reçoit un retour positif de la part de l’OCC et des ORCOC. En sus des formations continues (visite des situations sur le terrain), une formation de base a été mise en place et sera répétée les prochaines années.

5.2.3.6 Prévention contre les incendies de forêt

Un incendie de forêt s’est déclaré au printemps sur la commune de Crésuz, touchant environ 0,5 hectare de forêt. Le feu a pu être maîtrisé par les sapeurs-pompiers. Ensuite, en fonction des fortes précipitations de l’été, le danger d’incendie n’a plus été critique en 2021, sur de longues périodes.

Développé en commun par les services spécialisés des cantons de Vaud, Berne et Fribourg en 2020, l’outil d’évaluation du danger d’incendie a permis de suivre le danger d’incendie de forêt tout au long de l’année. Un cadastre des incendies de forêt ainsi qu’un concept de prévention et de lutte contre les incendies ont été développés. Cette démarche a permis d’identifier les forêts où le risque lié aux incendies de forêt est élevé et où il y a un manque d’accès pour les forces d’intervention, ce qui permettra de trouver des solutions pour ces secteurs, sous la forme de plan d’intervention, par exemple.

Les aspects de gestion du danger d’incendie hors forêt ainsi que la communication auprès de la population a été assurée en coordination avec le SPPAM et l’OCC.

5.2.4 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

5.2.4.1 Mesures d’encouragement

Motif d’encouragement	Montant arrondi des versements (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Régénération des forêts PC-a	470 000	14 800 m ³ de coupes de bois déficitaires et 10,5 ha de plantation

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Accueil du public en forêt PC-b	594 000	17 contrats pluriannuels avec les unités de gestion forestières
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière PC-e	7000	5 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts FP-D	1 346 000	32 000 m ³ de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts GF-U	127 000	Versement de la subvention pour une fusion réalisée en 2021
Optimisation de la gestion des forêts privées GF-O	18 000	3 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements GF-S et FP-J	1 905 000	485 ha de jeunes peuplements soignés et 22 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares
Crédits d'investissements	0	1 nouveau contrat conclu (versement en 2022)

5.2.4.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
13 unités	6 unités	3 unités	5 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées

Un projet d'évolution des unités de gestion forestières est accompagné dans le district de la Gruyère.

5.2.4.3 Planification forestière

Planification directrice des forêts : les mesures principales sont régulièrement mises en œuvre.

Plan forestier régional intercantonal de la Broye : adopté en 2005, cette planification intercantonale a fait l'objet d'une évaluation très positive. La mise en place de deux unités de gestion intercantionales, la création d'une association intercantonale pour la promotion du bois et de la forêt sont à inscrire au bilan de cette planification qui sera poursuivie avec de nouveaux objectifs.

Plans de gestion forestiers : garants de la gestion durable des forêts, les plans de gestion forestiers sont obligatoires pour toutes les forêts publiques. En 2021, les plans de gestion de l'unité forestière de Jogne-Javroz et de la commune de Châtel-Saint-Denis ont été révisés et approuvés.

Inventaire forestier fribourgeoise (IFF) : sur le Plateau, l'état du rajeunissement a été relevé en 2021 sur 685 placettes d'échantillonnage. L'abrutissement des jeunes plantes par la faune sauvage est globalement inférieur à la valeur critique pour toutes les essences examinées, ce qui est une évolution positive, avec toutefois ponctuellement des surfaces où les possibilités de rajeunissement sont difficiles.

Adaptation des forêts au changement climatique : l'élaboration du plan d'actions définissant les mesures à prendre pour accompagner l'adaptation des forêts au changement climatique, comprenant les aides à l'exécution pour les exploitants et propriétaires forestiers, a suivi son cours et devrait permettre une approbation prochaine. La formation continue des forestiers a été dispensée et la mise à jour de l'application Treeapp, qui permet de définir les essences d'arbres adaptées à la station, a été mise à jour pour le canton, en collaboration avec l'Institut fédéral de recherches WSL.

5.2.5 Formation

5.2.5.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

Contrats enregistrés au 1^{er} janvier 2021

1 ^{re} année (CFC)	23	(20 F et 3 A)
2 ^e année (CFC)	11	(10 F et 1 A)
3 ^e année (CFC)	11	(10 F et 1 A)
1 ^{re} année (AFP)	2	(0 F et 2 A)
2 ^e année (AFP)	3	(1 F et 2 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2021

CFC	13	(9 F et 4 A)
AFP	7	(5 F et 2 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle, ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

5.2.5.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours de base	6	24
Cours d'approfondissement	5	23
Répétition de secourisme	2	22
Sylviculture	12	241
Gestion	8	11
Formation	4	6
Faune	18	32

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, le Mont, Zollikofen ou Zürich.

Pour des informations supplémentaires, le rapport annuel de la FPF est disponible sur le site internet du SFN.

5.3 Section faune, chasse et pêche

5.3.1 Gestion de la faune terrestre

La gestion de la faune sauvage est une discipline complexe dans le domaine environnemental, composée de nombreuses autres branches, comme par exemple : la biologie de la faune, l'écologie des espèces, la conservation des espèces, la sylviculture, la protection des habitats, la chasse, l'agriculture, la médecine vétérinaire, etc. Les deux buts principaux de la gestion de la faune sauvage sont de préserver et de promouvoir la durabilité et la biodiversité de la faune sauvage indigène (durabilité écologique) et de limiter les conflits forêt-faune et agriculture-faune (durabilité économique).

5.3.1.1 Monitoring du lynx

Pour la troisième fois, après 2016 et 2018, le SFN a pu évaluer la situation du lynx dans l'ensemble des Préalpes fribourgeoises (densité, répartition spatiale, etc.) grâce à l'utilisation de la méthode dite de capture-recapture photographique (analyses spatiales et non spatiales). Au total, 198 photos de lynx correspondant à 19 individus (5 mâles, 6 femelles et 8 de sexe inconnu) ont été détectées sur 26 sites. L'estimation de l'abondance (intervalle de confiance de 95 %) sous le modèle M_0 (analyses non spatiales) était de 21 (19 – 29) lynx indépendants, ce qui correspond à une densité de 2,64 (1,74 – 3,54) lynx indépendants pour 100 km² et de 3,31 (2,61 – 4,01) pour 100 km² d'habitat favorable. Les modèles spatiaux sous le modèle M_0 ont estimé les densités (intervalle de confiance 95 %) à 2,15 (1,31 – 3,51) lynx indépendants pour 100 km² et à 3,12 (1,97 – 4,02) pour 100 km² d'habitat favorable. En comparant les résultats de ce suivi avec ceux calculés durant les deux derniers monitorings, il s'avère qu'au niveau

statistique, les densités calculées en 2021 ne diffèrent pas significativement, dans tous les cas de figure, de celles calculées dans les autres monitorings.

5.3.1.2 Avifaune

Le suivi annuel des populations d'une dizaine d'espèces d'oiseaux s'est poursuivi, souvent en collaboration avec des ornithologues fribourgeois, en partie dans le cadre des suivis nationaux. Des travaux préparatoires pour la révision de deux sites OROEM (réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs) ont été effectués. Les projets pour favoriser les hirondelles de fenêtre et les choucas des tours dans l'ensemble du canton, se sont poursuivis. Les mesures efficaces pour favoriser les oiseaux menacés ont été définies dans le cadre de la préparation de la Stratégie cantonale biodiversité.

5.3.1.3 Formation pêcheurs professionnels

Depuis 2020, les pêcheurs professionnels peuvent obtenir un permis de chasse spécifique pour le tir du cormoran sur les lacs de Neuchâtel et de Morat. Bien que 4 pêcheurs professionnels fribourgeois soient aujourd'hui en possession d'un tel permis, ils n'ont jusqu'à présent tiré aucun de ces oiseaux.

5.3.1.4 Révision de l'ordonnance sur la chasse (Ocha) et de l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (Oprot)

Dans un but d'harmonisation des pratiques de chasse avec les cantons limitrophes (principalement le canton de Vaud) et afin de simplifier les dispositions légales y relatives, le SFN a procédé en 2021, en collaboration avec tous les membres de la Commission consultative de la chasse et de la faune, à la révision de l'ordonnance concernant la chasse (Ocha) et à l'adaptation consécutive de l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (Oprot). Ces révisions promeuvent une chasse durable, outil d'une gestion saine de la faune sauvage qui a pour but la durabilité écologique et la durabilité économique.

5.3.1.5 Révision du règlement concernant l'examen d'aptitude à la chasse

Dans un but de simplification et afin d'améliorer la qualité des examens pour nos futurs chasseurs et chasseuses, le SFN, en étroite collaboration avec la Commission d'examens et avec le soutien de la Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse, a décidé dans le courant des années 2020 et 2021 de procéder à la révision du règlement concernant l'examen d'aptitude à la chasse et à l'adaptation consécutive de l'ordonnance DIAF concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude à la chasse. Ces révisions, entrées en vigueur en 2021, permettent une formation et un examen de très haut niveau, rendant ainsi les futurs chasseurs et chasseuses prêts à la pratique de la chasse dans le canton de Fribourg ainsi qu'ailleurs.

5.3.1.6 Examens de chasse

En raison de la crise sanitaire, seuls les examens théoriques ont pu avoir lieu en 2020 (taux de réussite 92 %). Les examens pratiques ont eu lieu en 2021. Aux examens de base, et ceci malgré des conditions météorologiques médiocres, 46 personnes ont réussi les épreuves sur les 49 présentes, soit un taux de réussite de plus de 90 %. Concernant le tir à la carabine, sur les 46 participants, 4 n'ont pas réussi, ce qui correspond à un pourcentage de réussite de 91 %.

5.3.1.7 Nombre de permis de base par saison de chasse

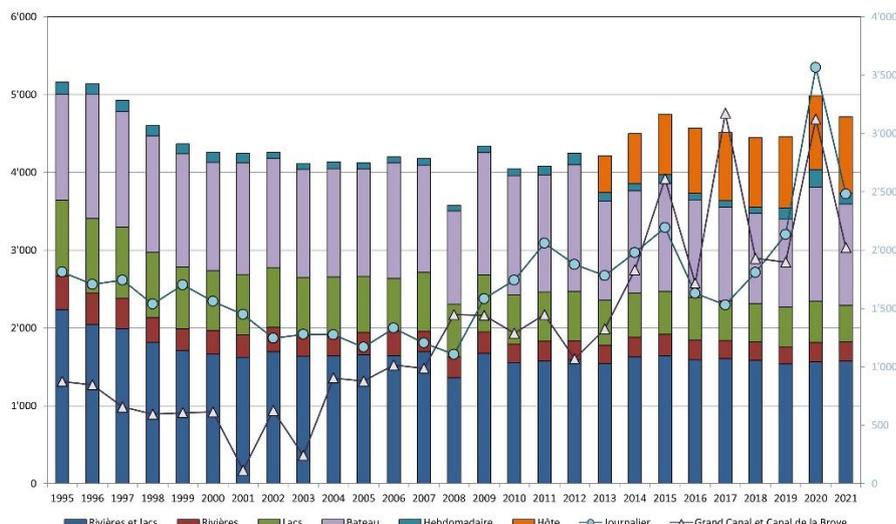
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
avec arme	801	784	787	759	780	739	751	718	688	698	
sans arme	-	-	-	-	4	6	3	2	2	4	

5.3.2 Gestion de la faune aquatique

5.3.2.1 Pêche dans les eaux cantonales

Un nouveau règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2022, 2023 et 2024 (RPêche) a été adopté par le Conseil d'Etat (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022).

**Evolution du nombre de permis de pêche dans les eaux cantonales
1995 - 2021**

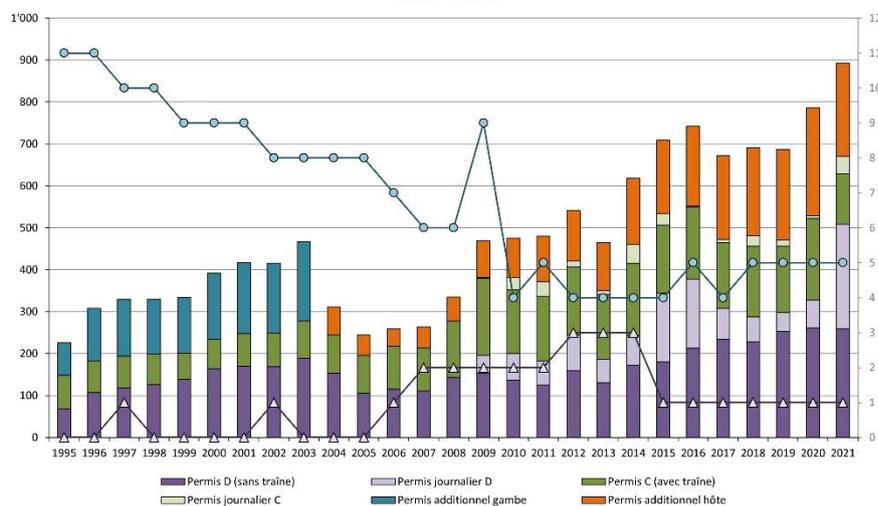


Le nombre de permis de courte durée vendus a diminué en 2021, l'augmentation de 2020 étant certainement liée au Covid. Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2021 peuvent être consultés sur le site internet du SFN.

5.3.2.2 Pêche dans le lac de Neuchâtel

Un nouveau règlement d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2022, 2023 et 2024 a été adopté par la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022).

**Evolution du nombre de permis de pêche pour le lac de Neuchâtel
1995 - 2021**

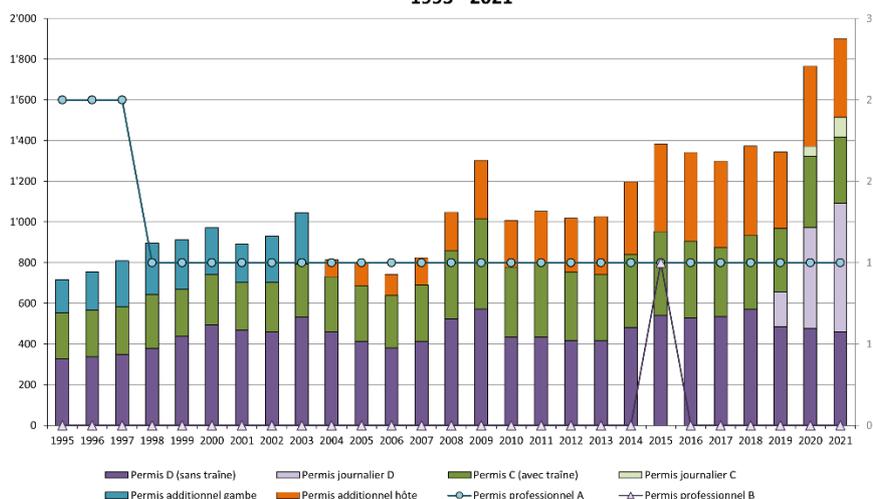


Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2021 peuvent être consultés sur le site internet du SFN.

5.3.2.3 Pêche dans le lac de Morat

Un nouveau règlement d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Morat en 2022, 2023 et 2024 a été adopté par la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Morat (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022).

**Evolution du nombre de permis de pêche pour le lac de Morat
1995 - 2021**



La vente des permis journaliers, nouvellement introduite en 2019, continue à progresser fortement pour le lac de Morat. Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2021 peuvent être consultés sur le site internet du SFN.

5.3.2.4 Pêche affermée

En 2021, l'ordonnance fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2022-2027 a été adoptée par le Conseil d'Etat, afin de fixer les conditions d'affermage des lots de pêche pour les années 2022 à 2027.

5.3.2.5 Ruisseaux d'élevages

L'ordonnance déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2022-2027 (OElevage) a été adoptée par le Conseil d'Etat en 2021. Celle-ci fixe les cours d'eau mis à disposition des sociétés de pêche pour l'élevage de jeunes poissons. Par l'adoption de l'ordonnance concernant les cours d'eau mis à disposition des sociétés de pêche pour l'élevage et le suivi du frai naturel durant les années 2022-2027, la DIAF a déterminé les conditions cadres des contrats conclus pour les années 2022 à 2027, entre le SFN et les différentes sociétés de pêche.

5.3.2.6 Soutien pêche professionnelle

Selon la volonté du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance sur l'aide financière d'urgence aux pêcheurs professionnels pour les années 2020, 2021 et 2022. Sur les 7 pêcheurs professionnels, 6 ont fait la demande pour cette aide en 2021.

5.3.2.7 Assainissement de la force hydraulique

La planification stratégique cantonale de 2014 prévoit qu'un total de 45 ouvrages doivent être assainis d'ici à 2030, dans le but de rétablir la libre migration des poissons. En date du 31 décembre 2021, 3 de ces ouvrages n'existent plus et l'assainissement en est à divers stades d'avancement pour 10 autres ouvrages. Les projets d'assainissement sont notamment en cours pour tous les grands barrages présents sur la Sarine (Lessoc, Rossens, La Maigrauge et Schiffenen). Le domaine faune aquatique du SFN accompagne également les assainissements pilotés par le Service de l'environnement, qui concernent les problématiques liées au débit résiduel, au déficit de charriage et aux éclusées.

5.3.2.8 Interventions dans les cours d'eau

En 2021, le domaine faune aquatique a traité un total de 212 demandes d'interventions dans les cours d'eau, dont 91 ont nécessité une autorisation en matière de pêche et 39 étaient des demandes préalables. Pour 79 dossiers traités, il a été conclu que les intérêts de la pêche n'étaient pas touchés. Un préavis négatif a dû être émis pour 3 dossiers.

5.3.2.9 Suivi des espèces

Les principaux affluents des lacs de la Gruyère et de Montsalvens, ainsi que la Glâne ont été suivis par pêche électrique en 2021, au total 35 stations de pêche distinctes ont été échantillonnées.

5.3.2.10 Pollutions

Sur 60 pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans 3 cas.

5.3.2.11 Utilisation des 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche et utilisation du produit issu de la taxe de repeuplement

En 2021, les recettes de 156 315 francs liées aux 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche dans les eaux cantonales (art. 31 LPêche) ainsi que celles du produit issu de la taxe de repeuplement de 57 970 francs (art. 7 RPêche) ont été dépensées comme suit : 184 823 francs liés à l'alevinage des lacs et des cours d'eau, 38 424 francs liés à des suivis de populations piscicoles et 18 296 francs liés à la protection et à l'amélioration de biotopes. Durant cette même année, les gardes-faune et le personnel du SFN ont effectué 1208 heures en lien avec cette thématique, ce qui représente un montant de 102 680 francs (le travail des gardes-faune représentant 502 heures ou 42 670 fr.).

5.3.3 Amendes d'ordre

En 2021, les collaborateurs du Service ont administré 65 amendes d'ordre :

- > 4 concernant la détention de chiens
- > 43 concernant la chasse
- > 18 concernant la pêche

5.4 Section nature et paysage

5.4.1 Biodiversité

5.4.1.1 Stratégie cantonale pour la biodiversité

Les mesures proposées par les experts sur la base du rapport de l'état de la biodiversité dans le canton ont été mises en consultation auprès de différents groupes d'intérêt et discutés avec les services de l'Etat concernés. Une première version de la Stratégie cantonale pour la biodiversité, qui vise à adopter une série de mesures pour enrayer la perte de biodiversité, a été mise en consultation interne auprès des Directions.

61 communes ont participé à l'action « Un arbre pour le climat – Biodiversité dans les communes » organisée en collaboration avec le Service de l'environnement. Au total, 69 arbres ont été plantés, 28 nichoirs à chauves-souris et 38 hôtels à insectes ont été installés sur l'ensemble du territoire cantonal.

Un atelier pour les communes sur le thème de la pollution lumineuse a été organisé en collaboration avec le Service de l'environnement. 9 communes ont ainsi été accompagnées dans des réflexions visant la diminution de la pollution lumineuse sur leur territoire et ont été sensibilisées sur l'impact de cette dernière sur la biodiversité.

5.4.1.2 Biotopes

Au total, 1 266 hectares de prairies et pâturages maigres, surfaces à litière, alpages ou zones tampon ont bénéficié de subventions via le programme « Contrats LPN », garantissant une exploitation extensive en faveur de la biodiversité, soit 127 hectares de plus qu'en 2020.

Une quarantaine de biotopes d'importance nationale et cantonale (principalement des bas- et haut-marais ainsi que des sites de reproduction de batraciens) ont fait l'objet de travaux de gestion courants tels que fauche, débroussaillage ou arrachage de néophytes.

Des travaux de revitalisation plus importants tels que la restauration du régime hydrique, la réouverture de milieux embuissonnés ou envahis par de la végétation indésirable, la conversion des peuplements forestiers, le curage ou la réfection de l'imperméabilisation d'étangs, ont pu être réalisés dans les biotopes d'importance nationale et cantonale suivants :

- > Marais : Niremout, Frachy, Lac de Lussy, Communs de Maules, Les Ecassey, Grande Cariçaie ;

-
- > Zones alluviales : La Petite Sarine, Les Auges de Neirivue, La Neirigue et La Glâne, Cerniat-La Valsainte, Sense et Kalte Sense, Les Arbognes ;
 - > Sites à batraciens : Auried, L'Ochère, Gros Devin, Marais du Biolley.

Les travaux de terrain relatifs à l'établissement de l'inventaire des sources ont été achevés. Au total, 355 sources ont été évaluées. Les données structurelles et faunistiques ont été intégrées à la base de données nationale.

5.4.1.3 Protection des espèces

L'action printanière de sauvetage des amphibiens le long des routes par la pose et le suivi de barrières à batraciens a permis de protéger cette année 16 points de conflits et sauver plus de 20 000 amphibiens grâce à l'intervention de plus de 120 bénévoles.

Des aménagements spécifiques pour les chauves-souris ont été mis en place à la Tour des Chats (Fribourg) en collaboration avec le Service des bâtiments.

Plusieurs mesures spécifiques de promotion de l'habitat de la Vipère aspic, telles que nettoyage de pierriers, mise en valeur de lisières, entretien de haies et de pâturages, ont été réalisées dans l'Intyamon.

5.4.2 Réserves naturelles

Le Service a accompagné la procédure de traitement des oppositions au plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel, qui a abouti en décembre à son approbation par la DAEC.

Les travaux d'entretien et de revitalisation dans les réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel, du lac de Pérolles et du lac de Lussy se sont poursuivis selon les plans de gestion en cours : fauchage des marais, arrachage de ligneux, décapage des roselières, travaux forestiers, monitoring de différentes espèces, information et accueil du public.

5.4.3 Paysages

Le volet paysage du Plan directeur cantonal a été actualisé (consultation interne) avec l'intégration des paysages d'importance cantonale (PIC) et la prise en compte de tous les paysages en tant qu'éléments importants de la qualité de vie.

L'étude de base concernant les géotopes d'importance cantonale a été finalisée, en collaboration avec le Département de géosciences de l'Université de Fribourg.

5.4.4 Parcs

Les deux parcs naturels régionaux présents sur le territoire cantonal, PNR Gruyère Pays-d'Enhaut et PNR Gantrisch, ont vu leurs labels renouvelés par la Confédération, pour une deuxième période de 10 ans. Les programmes spécifiques de promotion des espèces et des biotopes ainsi que de lutte contre les néophytes ont été poursuivis.

6 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Xavier Guillaume

6.1 Introduction

Le SAAV a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires, l'eau potable, les eaux de piscine et de plage et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour

eux-mêmes et à l'avantage de l'homme en luttant contre les épizooties et les zoonoses. Il surveille les agressions canines et assure le suivi de la formation et de la prévention.

Les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se poursuivent. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des processus, de même que la digitalisation de toutes les données d'inspection et la simplification administrative sur le terrain. Cet objectif se déploie sur quatre ans (2019-2022).

Durant l'année 2021, la pandémie de COVID-19, l'état de nécessité et la situation particulière ont poussé le Service à s'adapter constamment. De nouvelles tâches ont été assurées en parallèle aux missions essentielles usuelles, objet principal du présent rapport d'activité. Le SAAV a ainsi été mis à haute contribution afin de soutenir l'Etat de Fribourg et la population du canton dans le cadre de la lutte contre ce nouveau virus pandémique, ce pour le compte de l'Organe cantonal de conduite 2 COVID 19 (ci-après : OCC 2 COVID 19) et de la Cellule de coordination cantonale (ci-après : CCC). Le SAAV dispose en effet d'une longue expérience dans le domaine des maladies transmissibles et des épidémies. La filière de dépistage virologique du SARS-COV-2, mise en place en 2020 pour le compte de l'Hôpital cantonal (ci-après : HFR), a été maintenue jusqu'à fin avril 2021.

Au niveau des autres crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont poursuivi leur travail afin de diminuer les foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD). Le nombre d'échantillons BVD analysés est toujours important et le Service a assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur le territoire du canton de Fribourg. La peste porcine africaine, qui sévit particulièrement à la frontière germano-polonaise et italienne, a également nécessité une préparation importante de la Suisse. Un exercice grandeur nature a eu lieu en septembre et novembre 2021, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou de la population de sangliers sauvages. Parallèlement, la grippe aviaire a touché la Suisse en décembre 2021. Les éleveurs de volailles fribourgeoises, en particulier dans les zones bordures (trois kilomètres) des lacs de Morat, de Neuchâtel et du canal de la Broye ont ainsi été invités à prendre des mesures préventives pour éviter la propagation de cette maladie dans le pays, en particulier dans les exploitations avicoles.

Après les fortes précipitations qui ont touché le canton en juillet 2021, plus de dix communes du district de la Sarine ont été touchées par une pollution de leurs réseaux d'eau potable. Le Service a été très impliqué dans la gestion de cet événement et a effectué plusieurs analyses de contrôle de la qualité de l'eau avant de lever les mesures de précaution qui avaient été prises pour la population concernée.

Du côté de l'assurance qualité, l'année 2021 a été rythmée par les différentes étapes liées à l'audit de réaccréditation pour les normes ISO 17025 : 2017 (laboratoires) et ISO 17020 : 2012 (inspecteurs). Un audit de réaccréditation est une étape importante dans le cycle de vie d'un système qualité et intervient tous les cinq ans. Un faible nombre de non-conformités, mineures, ont été identifiées et ont pu être résolues.

6.2 Activités

6.2.1 Direction et administration

Le SAAV a été mis à contribution lors des vagues successives de COVID-19 (quatre vagues ont durement touché le canton en 2021). L'exploitation de la ligne de dépistage virologique COVID, sous l'égide de et en soutien au HFR, a par exemple continué. Le Service s'est aussi impliqué à travers les contrôles des mesures COVID-19 en lien avec les recommandations et directives fédérales et cantonales, en particulier dans les entreprises produisant des denrées alimentaires et les restaurants qui ne sont pas au bénéfice d'une patente d'établissement public (hôpitaux, EMS, cantines d'entreprise). Ces contrôles ont été menés de pair avec la Police cantonale et le Service public de l'emploi (ci-après : SPE). Plusieurs établissements et personnes ont également été dénoncés au Ministère public pour avoir enfreint les mesures édictées et d'autres ont dû faire des adaptations immédiates. Le SAAV s'est par ailleurs investi pour soulager les hotlines dédiées au COVID, en collaborant notamment à l'élaboration des Foires aux Questions (FAQ) de l'Etat et en participant activement à la CCC de manière hebdomadaire.

Le secteur administration et soutien compte 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu'à la logistique, la sécurisation et à

l'intendance du bâtiment EVA. Il assure également les tâches de coordination avec les autres services utilisant les locaux.

A la suite de la réforme de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, le SAAV a enregistré neuf départs à la retraite fin 2021. Ces remplacements, en plus des départs naturels, le renouvellement de cinq places d'apprentissage et de quatre postes de stagiaires, ont engendré un travail de recrutement et de suivi administratif important. Une vingtaine de cahiers des charges et autant de certificats de travail ont été rédigés. Certains postes sont actuellement encore vacants, le marché étant particulièrement sec pour certaines fonctions spécialisées.

Au niveau des ressources financières, le SAAV a été audité par l'Inspection cantonale des finances en août 2021. En plus de cet audit, il a procédé à la révision du tableau des émoluments de 2018 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Avec la numérisation des processus administratifs, ce sont plus de 160 000 feuilles imprimées qui ont été économisées depuis maintenant quatre ans, représentant une diminution de 34 % depuis 2018.

Le secteur administration et soutien a formé, en 2021, deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite – sans oublier les quatre apprentis laborantins en biologie et chimie, dont la formation est encadrée par le personnel de la section laboratoires et qui, eux aussi, ont obtenu leur certificat fédéral de capacité.

Le secteur précité a aussi pour mission de favoriser le bien-être de son personnel à la place de travail. Dans cette optique, un espace de ressourcement a été créé. Cet aménagement répond aux objectifs de l'axe 5 « Préserver la santé et promouvoir le bien-être » de la nouvelle politique de ressources humaines de l'Etat de Fribourg.

Au niveau juridique, le Service a, durant l'année écoulée, été consulté sur 26 projets de révision législatifs. Il a également participé à la rédaction de la réponse à six instruments parlementaires ainsi qu'à trois projets législatifs qui consistaient à quelques adaptations du règlement-type communal sur la détention et l'imposition des chiens et de l'ordonnance sur les inspecteurs et inspectrices des ruchers. Enfin, le Service a émis 4825 décisions administratives dont sept décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 16 oppositions/réclamations, rendu 14 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours, et a transmis 151 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires de chimie et de biologie	249	5	2	1
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	965	8	1	56
Santé animale	769	1	1	57
Inspectorat des viandes et abattoirs	2280	0	0	2
Protection des animaux	562	2	10	35
Total	4825	16	14	151

6.2.2 Laboratoires

Le nombre d'échantillons analysés par le laboratoire de biologie vétérinaire a à nouveau fortement augmenté en 2021, alors qu'il est resté stable dans les autres secteurs (biologie alimentaire et chimie). Au total, plus de 50 000 échantillons ont été analysés par les laboratoires du SAAV. Comme les années précédentes, ce travail a été possible grâce à l'implication et à l'esprit d'initiative du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures. Une panne importante du système de ventilation centrale des laboratoires survenue au mois de juin, ainsi que des désagréments liés à d'importants travaux correctifs effectués sur les installations de climatisation pendant les mois d'octobre et de novembre ont compliqué la bonne marche du secteur.

La filière d'analyses virologiques des échantillons COVID, mise sur pied en 2020 au SAAV en appui et sous l'égide de l'HFR, a fonctionné jusqu'en avril 2021. Durant cette période, 1027 échantillons ont été analysés.

Au niveau du laboratoire de chimie, l'année 2021 a marqué le début des analyses de la teneur en delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) pour la Police cantonale. D'autres innovations ont débuté en 2021, comme

l'élargissement de la méthode des amines aromatiques dans les produits cosmétiques, le développement d'une méthode de détection de métabolites dans les eaux (en collaboration avec le Service de l'environnement (ci-après : SEEn), d'une méthode qui permet de déterminer la libération de métaux lourds nocifs à partir de la vaisselle, la validation d'une multiméthode permettant d'analyser 14 mycotoxines simultanément et le développement presque complet d'une méthode permettant de caractériser l'authenticité des sortes de café.

6.2.2.1 Laboratoire de biologie

6.2.2.1.1 Secteur alimentaire

En 2021, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4108 échantillons. Il s'agit de 3123 échantillons d'eau potable, 163 échantillons d'eau sanitaire et d'installations de douche pour la recherche de légionelles, 42 échantillons d'eau de plage et 780 échantillons de denrées alimentaires. Tous ont été analysés dans le cadre de 12 campagnes cantonales et d'une campagne intercantonale. A cela s'ajoutent 13 analyses provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

L'augmentation du nombre d'analyses microbiologiques reflète la reprise des prélèvements de contrôle de l'eau potable et de denrées alimentaires, à la suite de l'assouplissement des mesures de restriction sanitaire liées à la pandémie de COVID-19.

Parallèlement à ce travail quotidien, le secteur a continué à optimiser et automatiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats.

Dans son rôle formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné un apprenti de deuxième année.

Le secteur a participé, en grande partie sous forme de visioconférences, à diverses réunions d'échange d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des principales campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	385	92 (24 %)
Glaçons	15	1 (7 %)
Produits à base de viande échaudés – maîtrise des paramètres de fabrication	20	6 (30 %)
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	18	4 (22 %)
Produits (finis) à base de viande échaudés/cuits - bonnes pratiques	24	7 (29 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	5	3 (60 %)
Glaces comestibles - sécurité alimentaire et hygiène des procédés (microbiologie)	33	10 (30 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	21	9 (43 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	19	9 (47 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonnes pratiques	59	18 (31 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	63	7 (11 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Qualité microbiologique et recherche de salmonelle dans les fruits secs et à coque	30	0 (0 %)

En 2021, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 24 %, ce qui représente une légère augmentation par rapport à celui de 2020 (22 %). Les prélèvements ont été effectués dans des établissements publics, tea-rooms, cuisines collectives, buvettes avec restauration, établissements de restauration sans patente (snacks, à l'emporter, livraison à domicile) et traiteurs (y compris les artisans (boulangers, bouchers) préparant des plats pré-cuisinés).

Comme les années précédentes, les non-conformités concernent principalement des produits tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination avec des entérobactéries (germes d'origine fécale, dans 68.4 % des contestations), et des germes aérobies mésophiles (ci-après : GAM), 52 % des contestations. Ces résultats sont des indicateurs d'un manque de maîtrise de l'hygiène durant la préparation, la fabrication, la transformation et la conservation des denrées précuites. Dans 33 % des contestations, une double contamination a été observée. Pour 12 échantillons, les teneurs en GAM atteignaient plus de 200 millions d'unités formant colonie par gramme. Des denrées à ce point contaminées sont considérées comme fortement altérées dans leur valeur intrinsèque et sont impropres à la consommation. Concernant les bactéries potentiellement pathogènes (staphylocoques à coagulase positive et *Bacillus cereus*), onze respectivement dix échantillons dépassaient les valeurs légales.

Les échantillons de glaçons prélevés dans les établissements de restauration afin d'en vérifier la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation, d'entreposage) montrent une nette amélioration de la qualité par rapport à l'année précédente : seulement 7 % de non conformes contre 22 % l'année précédente.

Dans le cadre d'annonces de potentielles intoxications alimentaires, 13 échantillons ont été prélevés dans différents établissements. Dans un seul cas, la recherche de germes pathogènes a permis de détecter la présence de *Listeria monocytogenes* dans un échantillon, sans pour autant pouvoir directement le lier à la suspicion d'intoxication décrite.



Plus de 4000 échantillons ont été analysés par le laboratoire de biologie alimentaire durant l'année 2021. Crédit photo : Etat de Fribourg/Wapico

En 2021, le secteur a continué à analyser les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées mis sur le marché dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Concernant les produits échaudés, les taux de non-conformité restent à 29 % pour les paramètres de fabrication et 30 % pour les paramètres de bonnes pratiques d'hygiène sur les produits finis (produits manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène non correctes lors de la mise sur le marché). Les résultats démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Les GAM étaient les principaux germes à l'origine des contaminations.

Concernant les doubles crèmes pasteurisées fabriquées et vendues dans les fromageries, une légère amélioration par rapport aux deux années précédentes a été constatée. En effet, en 2021, 43 % des échantillons prélevés étaient non conformes (58 % en 2020 et 57 % en 2019). Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs d'hygiène, c'est-à-dire les GAM et les entérobactériacées.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a montré un taux de non-conformité plus élevé (47 %) qu'en 2020 (29 %). Ce sont des produits sensibles qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée. Des levures étaient à l'origine de la contamination dans 89 % des cas.

En 2021, 33 crèmes glacées ont été prélevées dans divers établissements qui fabriquent eux-mêmes ces produits. Un taux de non-conformité de 30 % a été relevé. Dans 60 % des cas non conformes, des entérobactéries ont été isolées et dans 50 % des cas des staphylocoques à coagulase positive.

La campagne Sécurité alimentaire et bonnes pratiques dans le lait et les produits laitiers avait pour but de vérifier la conformité microbiologique du lait et des produits laitiers mis sur le marché, sur la base des critères de sécurité des denrées alimentaires et des valeurs indicatives pour le contrôle des bonnes pratiques. Au total, 31 % des prélèvements effectués dans les laiteries, fromageries, crèmeries et autres établissements du secteur laitier se sont révélés être non conformes. Beurre, fromage à pâte mi-dure et lait entier étaient les principaux produits non conformes. Dans 61 % des cas, la bactérie *Escherichia coli* a été isolée ; toutefois, aucun des produits en question ne contenait de shigatoxines (toxines produites par des souches pathogènes d'*Escherichia coli*).

En 2021, la campagne intercantonale de microbiologie alimentaire a porté sur la qualité microbiologique et la recherche de salmonelles dans les fruits secs et à coque. Les 30 échantillons analysés par le laboratoire se sont tous révélés conformes.

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées.

6.2.2.2 Secteur vétérinaire

En 2021, un total de 44 694 échantillons (40 036 en 2020) a été analysé. Le secteur a dû absorber une augmentation importante et remplir sa mission dans le cadre de la surveillance des épizooties, et des quarantaines liées à la pandémie de COVID-19. Les prélèvements effectués directement dans les abattoirs du canton dans le cadre du programme de la Confédération RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) en 2021 ont tous été analysés par le laboratoire du SAAV.

Un total de 22 301 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité pour des sondages officiels, dans le cadre de mandats du SAAV, de l'Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : OSAV) et de contrôles dans les abattoirs, mais aussi pour des contrôles après importations ou avant exportations, ainsi que dans le cadre de recherche des causes d'avortement. Concernant ces derniers, le laboratoire a également analysé 528 échantillons d'arrière-faix (placenta et membranes).

Par ailleurs, 26 359 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel (PCR), dont 25 808 pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de la surveillance de la maladie, à l'image de l'investissement croissant en suivi BVD des exploitations par le SAAV.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à 16 essais interlaboratoires, organisés par les laboratoires de référence suisses et étrangers couvrant tous les secteurs analytiques.

De plus, 64 échantillons ont été analysés par rapport à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), afin notamment de maintenir la compétence analytique des collaborateurs. Quatre collaborateurs supplémentaires ont été formés à la méthode.

En tant que laboratoire officiel de l'Etat, le secteur biologie forme trois apprentis laborantins en biologie ; cette année, deux collaborateurs supplémentaires ont suivi les cours de maître d'apprentissage afin d'assurer cette mission de formation.

Le laboratoire a continué la mise en place du portail digital de prescription, de numérisation et de transmission automatique de toutes les données liées aux prélèvements vers le SAAV (DGWeb), en collaboration avec la section santé animale. A la suite de la phase pilote de 2020, le déploiement de cette application à l'ensemble des cabinets qui reçoivent des mandats de la part du SAAV est effectif et les praticiens peuvent désormais soumettre leurs analyses via ce portail informatique. Actuellement, ce nouveau système nécessite encore quelques optimisations, tant au niveau de la prescription par les vétérinaires qu'au niveau du contrôle de la saisie dans l'application informatique du laboratoire. Il permet cependant de prévoir pour mi-2022 une normalisation du processus et une intégration à la routine.

Le laboratoire a également commencé le développement de deux nouvelles méthodes analytiques (en lien avec la coxiellose et la BVD), notamment sur la base des nouvelles directives édictées par l'OSAV.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2021 :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)			
Type d'analyse demandé	Matériel analysé	Nombres d'analyses	Cas positifs
IBR / IPV (ruminants)	Sang	4869	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	696	0
	Arrière-faix	521	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	349	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	250	34
	Arrière-faix	521	5
Chlamydie	Sang	24	0
	Arrière-faix	7	1
Leucose bovine enzootique (bovins)	Sang	1665	0
Leptospirose (bovins, porcins)	Sang	1	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	2	1
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	227	13
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	239	2
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	1	0
Maladie d'Aujeszky (porcs) **	Sang	1566	0
SDRP*, anticorps (porcs) **	Sang	1566	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	2	0
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	32	16
Encéphalopathie spongiforme bovine	Obex	64	0
Maladie de la langue bleue, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	487	0
BVD anticorps (bovins)	Sang	11296	1219
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	25808	493
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	29	13
Paratuberculose, agent pathogène qPCR (bovins)	Selles	61	27
Trichines (porcs, sangliers, chevaux)	Musculature	307	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	1	1
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0

Tuberculose : - PCR	Organes	1	0
- coloration Zeehl Nelsen (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	6	1
Analyses envoyées en sous-traitance au laboratoire de référence (Neospora sp., Besnoita sp., Toxoplasma sp., Virus de la fièvre catarrhale maligne, AEC, B. ovis)	Sang, organes	130	4

* SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc

Autres d'analyses	2021	2010
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	415	397
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	32	23
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	51 (dont 4 positives aux substances inhibitrices)	81 (dont 3 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, hygiène des surfaces, etc.)	97	110
Analyses parasitologiques dans les fèces	33	40

6.2.2.3 Laboratoire de chimie

En 2021, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3123 échantillons d'eau (3362 en 2020) et 590 échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels (485 en 2020). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de dix campagnes cantonales, quatre campagnes intercantionales romandes et un projet de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn).

Débutée en 2020, la campagne visant à évaluer la situation sur la présence des métabolites pertinents du chlorothalonil dans les ressources en eau potable du canton a été poursuivie avec des échantillons qui ciblaient les réseaux de distribution ayant montré des concentrations importantes pour ces produits lors des premières analyses réalisées au printemps-été 2020. A noter qu'une procédure judiciaire est actuellement en cours au niveau fédéral. L'analyse des résidus de pesticides fait partie de l'obligation d'autocontrôle à laquelle sont soumis les distributeurs d'eau potable.

La collaboration avec le SEn, notamment pour l'utilisation commune d'instruments de mesure, s'est poursuivie et a été approfondie. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages mis à la disposition des deux Services. L'établissement d'une méthode commune d'analyse des micropolluants a été planifié début 2020 et son développement a continué en 2021. La partie expérimentale de cette validation a été terminée en 2021 et le traitement de l'ensemble des données occupera encore le secteur durant le premier trimestre 2022. En outre, le SAAV a analysé un total de 287 échantillons prélevés par le SEn dans des cours d'eau afin de mesurer leur teneur en glyphosate.

Au niveau cantonal, une méthode de spectrométrie de masse (GC-MS) pour l'analyse accréditée de tétrahydrocannabinol (THC) et de cannabidiol (CBD) a été développée en 2020 par le laboratoire de chimie (ISO 17025 : 2017). Une collaboration avec la Police cantonale a débuté en 2021. Le laboratoire de chimie a notamment analysé une vingtaine d'échantillons de chanvre susceptibles de présenter des dépassements de valeurs en THC.

Au niveau de la collaboration intercantonale romande, quatre campagnes ont été réalisées au SAAV. Dans le cadre de ces analyses proposées par le secteur chimie, 170 échantillons ont été analysés. La campagne qui avait pour but d'analyser la présence et les teneurs de mycotoxines dans des produits à base de farines et aliments pour bébé a été définie comme prioritaire pour l'ensemble des cantons romands ; un total de 67 échantillons romands a été analysé dans le cadre de cette campagne. Dans un échantillon fribourgeois, une teneur importante en toxines formées par des champignons (HT-2 et T-2) a pu être décelée. D'après l'évaluation de l'OSAV, la consommation de ce produit aurait pu mettre en danger la santé des consommateurs et des consommatrices.

Le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti et a organisé trois stages pour des élèves du Cycle d'orientation.

Le laboratoire de chimie a également continué à renforcer ses efforts dans l'amélioration de ses méthodes analytiques. Dans ce contexte, la méthode analytique pour l'analyse d'amines aromatiques dans les cosmétiques a été élargie. Avec la méthode développée en 2021, il est maintenant possible d'identifier huit substances notoirement présentes dans certains produits sur le marché.

Sur le front du COVID, le laboratoire a poursuivi son engagement pour soutenir le dispositif de sécurité sanitaire du SAAV en produisant environ 100 litres (500 flacons) de désinfectant pour les mains.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Amitraze dans le miel (droit alimentaire)	17	0
Amitraze dans le miel (production primaire)	80	0
Amitraze dans la cire (production primaire)	106	0
Produits à base de viande - nitrates et nitrites	28	2 (7 %)
Vins (étrangers et extra-cantonaux) - teneur en alcool	40	3 (8 %)
Libération/Migration de métaux à partir des objets entrant en contact avec des denrées alimentaires	16	0
Qualité de châtaignes fraîches	26	18 (69 %)
Glaces artisanales - matière grasse lactique et étiquetage	32	11 (34 %)
Métaux lourds dans les bijoux	2	2 (100 %)
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans le réseau de distribution d'eau potable	68	44 (65 %)

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Produits à base de farines et aliments pour bébé - mycotoxines	22	1 (5 %)
p-Phénylendiamine (PPD) dans des cosmétiques du type henné	38	5 (13 %)
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	31	5 (16 %)
Jus de pommes et de poires artisanaux et cidres - patuline	34	0

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices et collaboration avec les autres Services de l'Etat de Fribourg	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Analyse de la teneur en THC dans les stupéfiants	14	
Glyphosate dans les eaux de surface	287	Collaboration interservices (SEn)

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands ou par l'institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Additif lysozyme dans les fromages à pâte extra-dure	13	0
Allergènes dans les produits végans	20	0
Sécurité des déguisements destinés aux enfants incluant les costumes d'Halloween	19	0
Identification des espèces dans les tartares et les carpaccios	20	0
Acrylamide dans les denrées ayant subi un traitement thermique	19	0
Colorants artificiels dans les confiseries, pâtes à sucre / glaçages + bonbons et étiquetage	25	3 (12 %)
PCBs, dioxines et furanes dans les fromages à pâte molle	11	0
Norovirus dans les mollusques bivalves	10	0
OGM et allergènes dans les muesli et céréales pour petits-déjeuners	17	0
Métaux lourds dans les fruits, légumes et champignons	30	0
Authenticité des œufs	5	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Contrôle de la qualité de l'huile d'olive extra-vierge et étiquetage	10	6 (60 %)
ACCS - Migration des plastifiants des joints de couvercle des bocaux de conserve (ACCS)	3	0
OSAV – NFUP 2021 Programme miels	2	0

6.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2021, l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (ci-après : IDO) a connu quelques changements en termes de personnel, notamment la nomination d'un nouveau chef de section. En outre, l'IDO a repris le contrôle officiel des produits chimiques et de nouveaux collaborateurs ont été recrutés.

Comme l'année précédente, la pandémie de COVID-19 a impacté les activités de l'IDO à plusieurs niveaux :

- > Les contrôles officiels concernant le droit alimentaire ont dû être redéfinis afin de prendre en compte l'arrêt de certaines activités (notamment dans le cadre de la restauration, très fortement touchée par les mesures COVID) et la réorganisation de certains commerces, qui se sont lancés notamment dans la vente à l'emporter ainsi que par correspondance. Ce n'était pas le cas pour les entreprises de production qui ont, en grande partie, augmenté leurs volumes de production. De ce fait, les priorités relatives aux contrôles officiels de l'IDO ont dû être revues et adaptées à la situation du moment.
- > Le travail a dû être effectué en respectant strictement le plan de protection établi spécifiquement pour protéger les inspecteurs et contrôleurs durant le service externe et pour éviter toute contamination des personnes, installations et locaux visités lors des contrôles.
- > L'inspectorat a continué son mandat donné par l'OCC 2 COVID pour vérifier le respect des mesures COVID dans certaines catégories d'établissements, en particulier auprès des entreprises alimentaires de taille industrielle ou semi-industrielle des secteurs des produits laitiers et carnés. Ces contrôles ont permis de constater que la majorité des entreprises contrôlées avaient mis en place des plans de protection bien définis et conformes aux exigences nationales ; les points faibles concernaient principalement l'aménagement des locaux sociaux (locaux de pause, cafétérias).
- > À la suite de cela, l'IDO a également effectué des contrôles COVID auprès des établissements de restauration qui ne sont pas au bénéfice d'une patente d'établissement public (ces établissements relevant du

contrôle de la Police cantonale), à savoir en particulier les cafétérias et locaux de pause des hôpitaux, des EMS et des établissements scolaires ainsi que les cantines d'entreprise.

6.2.3.1 Denrées alimentaires

L'IDO a effectué en 2021 un total de 1384 inspections (contre 1749 en 2020) dans les plus de 4000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (69 %) est comparable à celui constaté en 2020 (70 %). Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques et la plupart du temps sans annonce préalable, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (52 % des inspections effectuées en 2021 – à comparer avec une proportion de 47 % en 2020), suivis par les commerces (27 %, contre 30 % en 2020), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries etc.) (20 %) et les industries (1 %).

La restauration a encore été fortement impactée (restrictions, voire fermetures) par les mesures COVID édictées par la Confédération en 2021. La majorité des entreprises ont, quant à elles, augmenté leurs volumes de production. L'IDO a donc dû s'adapter et prioriser les contrôles officiels en fonction de la situation.

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, les organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou l'OSAV. En 2021, ce sont ainsi 1248 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (contre 1015 l'an passé) qui ont été prélevés par l'IDO.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (ci-après : OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

6.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IDO et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	60	-
	Captages (avant traitement)	474	-
	Autres	241	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	149	13 (8.7 %)
	Après traitement	342	35 (10.2 %)
	Distribuées	1930	144 (7.4 %)
Total		3195	192 (6.0 %)

En 2021, le SAAV a inspecté 18 distributeurs d'eau potable (contre 4 en 2020) ; trois inspections ont été effectuées dans le but d'approuver la mise en service de nouvelles ressources et de systèmes de désinfection, deux inspections après des cas de pollution et 13 inspections dans le cadre de contrôles officiels.

En matière de pollution, deux cas ont été traités en 2021 (contre trois en 2020). Ces pollutions ont été causées par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mises en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Il s'agit notamment de la pollution qui a touché plus de dix communes sarinoises en juillet 2021. Dans ces cas-là, la population est informée de la nécessité de bouillir temporairement l'eau, et l'eau des réseaux concernés doit être désinfectée au moyen de chlore. Ces deux cas de contaminations microbiologiques ont entraîné la mise hors service des ressources concernées et la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets).

6.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

En 2021, au vu de ses ressources limitées en personnel, le SAAV n'a effectué aucun prélèvement d'eau de piscines publiques.

Le SAAV a en outre déterminé, lors d'analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle des exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionelles de 163 échantillons d'eau. Trois de ces échantillons (soit 1.8 %) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

6.2.4 Plages de baignade publiques

Les eaux de douze plages de baignade définies comme publiques dans le canton de Fribourg font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération (Office fédéral de l'environnement (ci-après : OFEV) et Office fédéral de la santé publique). Le SAAV est en charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été et transmis à l'OFEV et au Médecin cantonal. Le contrôle des eaux de plages a été renforcé après les inondations dues aux intempéries des mois de juin et juillet. Durant cette période, la baignade a été interdite sur ces plages afin d'assurer la sécurité de la population. Le nombre d'échantillons analysés par le SAAV a donc doublé par rapport à l'année 2020.

En 2021, sur les 42 échantillons prélevés, 31 ont obtenu la classe de qualité A (excellente), neuf la classe de qualité B (bonne) et deux la classe de qualité C (suffisante). A noter que les deux échantillons de classe C ont été prélevés lors des inondations des mois de juin et juillet alors que l'accès et la baignade y étaient interdits. Lors de la levée de l'interdiction de baignade, toutes les eaux de plages prélevées étaient à nouveau en catégorie A.

6.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

Grâce au respect des mesures sanitaires édictées par l'employeur et par les entreprises dans lesquelles œuvrent les collaborateurs et collaboratrices de l'inspecteurat des viandes et abattoirs (ci-après : IVA), la pandémie n'a pas eu de fort impact sur les activités d'abattage des établissements du canton. La mise en place de certaines mesures et la flexibilité des collaborateurs et collaboratrices ont permis de compenser les absences liées au COVID, garantissant ainsi le maintien de l'activité des abattoirs et leur mission d'approvisionnement de la population.

6.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section IVA est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : (1) le bien-être des animaux (protection des animaux), (2) la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et (3) la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ceci exige de chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire qu'il soit soumis systématiquement à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel qualifié (vétérinaires et assistants officiels) dûment formé.

L'IVA compte une cinquantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine, de 03 h à 22 h.

Durant l'année 2021, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > Pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 442 761 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 3.3 % par rapport à l'année précédente.
- > Pour la volaille, un total d'environ 33,4 millions de poulets a été abattu. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 1.7 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
77 546 (- 2.1%)	361 883 (+ 1.1%)	2 428 (+ 0.7 %)	574 (+ 14.1 %)	15 (+ 7.1 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Alpagas/Lamas
33 440 174 (+ 5.9 %)	117 (- 4.1 %)	196 (+ 27.3 %)	2 (+/- 0%)

La différence par rapport à l'année précédente (2020) est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2021, le canton de Fribourg comptait quatre grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont six dédiés uniquement à la volaille), deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que deux établissements de traitement du gibier. En sus de ces entreprises soumises à autorisation, le canton recense cinq établissements qui pratiquent des abattages occasionnels. A des fins de surveillance de l'ensemble de ces établissements, 16 inspections ont été opérées, dont onze sans annonce préalable. Le nombre d'inspections effectuées en 2021 est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 14 % environ).

6.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Dans le cadre des exportations de produits laitiers à destination des pays de l'union économique eurasiatique (UEEA), l'OSAV, à travers l'unité pour la chaîne alimentaire (UCAL), a conduit un audit des autorités cantonales en charge de l'établissement des certificats d'exportation à destination des pays tels que la Fédération de Russie. Le but était de vérifier et de s'assurer que toutes les conditions particulières applicables au bon respect des accords bilatéraux soient appliquées afin de garantir le maintien de ces exportations. Le SAAV a été audité en novembre 2021. Le résultat de cet audit a révélé le haut niveau de professionnalisme des collaborateurs et collaboratrices ainsi que l'excellente gestion administrative des quelque 60 dossiers et certificats les concernant pour l'année 2021.

En 2021, les marchandises fribourgeoises ont été exportées vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2021, 679 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une hausse de plus de 23 % comparée à l'année précédente. Il est à noter que cette hausse relative dans le nombre de certificats délivrés n'est pas à mettre directement en corrélation avec les volumes de marchandises exportées.

En 2021, les collaborateurs du SAAV ont effectué 60 inspections physiques des marchandises exportées vers l'Union économique eurasiatique (UEEA) préalablement à leur envoi, auprès des trois principales entreprises concernées.

6.2.5.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses quatre abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire de taille des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. Ce programme représente également une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires issus du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 280 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs et sur les exploitations agricoles du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. À noter que seul un résultat issu de ces prélèvements s'est révélé non conforme.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes nationaux de surveillance des épizooties (RiBeS). Dans le cadre de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevé un peu plus de 6500 échantillons sanguins dans les abattoirs du canton, permettant ainsi la surveillance de maladies telles que la BVD, la maladie de la langue bleue ou encore la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et la leucose bovine enzootique (LBE) ainsi que la maladie d'Aujeszky et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

6.2.5.4 Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande

Depuis le 1^{er} juillet 2020, à la suite d'une modification de l'ordonnance du 16 décembre 2016 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle de viandes (OAbCV, RS 817.190), il est désormais possible de mettre à mort certaines espèces animales directement sur l'exploitation afin de produire de la viande, moyennant l'obtention d'une autorisation délivrée par le SAAV. En 2021, deux autorisations provisoires pour la mise à mort à la ferme pour la production de viandes ont été délivrées.

6.2.6 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2021. La peste porcine africaine continue cependant de s'approcher dangereusement de la Suisse par le nord, l'est et le sud.

Le canton de Fribourg a pris part cette année à l'exercice national NOSOS sur le thème, de la peste porcine africaine (ci-après : PPA). Un exercice grandeur nature s'est déroulé dans la forêt de Galm. Le but de cet exercice, dirigé par l'OSAV en collaboration avec les services vétérinaires cantonaux, était principalement de tester l'efficacité de la réponse à la crise ainsi que la coopération entre les différents acteurs tant fédéraux que cantonaux. En plus du SAAV, cinq entités de l'Etat ont été engagées dans le cadre de l'exercice fribourgeois : le Service des forêts et de la nature, le Service de l'agriculture, l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima), la Police cantonale et la Protection civile. L'équipe d'intervention en cas d'épizooties du canton était également sur place. Le scénario a pris comme point de départ des cadavres de sangliers testés positifs à la PPA et retrouvés dans la forêt de Galm. Durant l'exercice, il y a notamment eu la mise en place d'un barrage routier, la recherche des cadavres de sangliers par drone et par battue silencieuse, l'établissement de plusieurs régions de contrôle et d'observation, ainsi que l'installation de sas de désinfection pour assurer la sécurité sanitaire. Un poste de commandement a été organisé au SAAV et l'utilisation des Polycom (réseau radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité) comme moyen de communication a été exercée. Cet entraînement a été d'une grande utilité pour réviser le matériel, exercer les gestes indispensables en cas d'épizooties hautement contagieuses et renforcer la collaboration entre les divers partenaires.

À la suite d'un cas de grippe aviaire diagnostiqué le 24 novembre 2021 dans un élevage hobby du canton de Zurich, des zones de protection et de surveillance ont été définies autour des lacs et cours d'eau naturels dans toute la Suisse. Sur Fribourg, ces zones couvrent les bordures (3 kilomètres) des lacs de Neuchâtel, de Morat et du canal de la Broye. Elles resteront en vigueur en tout cas jusqu'à la fin du mois de janvier 2022. Dans la zone de protection d'un kilomètre autour des plans d'eau, les volailles sont soumises à des mesures d'isolement et doivent être détenues de façon à ce qu'elles n'aient aucun contact avec les oiseaux sauvages.

La section s'est attelée au déploiement de l'utilisation du programme DGWeb (portail de prescription d'analyses) aux vétérinaires mandataires du SAAV. Des formations au programme ont été réalisées en 2021 et de nouvelles formations suivront en 2022, afin d'intégrer de nouveaux vétérinaires dans le projet et d'implanter totalement l'outil.

6.2.6.1 Apiculture

En 2021, il n'y a eu aucun cas de loque américaine ou de loque européenne. De ce fait, le canton est actuellement indemne de loque et ce malgré une saison mellifère très compliquée en raison des conditions météorologiques.

Au printemps 2021, le nombre d'apiculteurs était de 929 (+ 105). Il est donc en hausse par rapport à l'année 2020. Le nombre de colonies a également augmenté, avec 10 299 colonies annoncées (+1019).

En 2022 (comme en 2021), l'Etat de Fribourg prendra à nouveau en charge le 25 % du prix des produits de lutte contre le varroa commandés avant le 20 mai 2022. Un courriel sera envoyé en mars à tous les apiculteurs.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivis. Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs. Durant l'année, 82 contrôles dynamiques ont été réalisés sur la base de mandats et 117 contrôles en production primaire (PPr).

Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu auprès de 106 apiculteurs du canton de Fribourg. Un total de huit contestations pour la cire a été enregistré. De plus, un échantillon de miel contenait des résidus, mais avec un taux situé en-dessous de la limite admise par l'OSAV, donc à considérer comme conforme.

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Miel	80	95	1 (1.25%)	1 (1%)	0	0
Cire	106	114	8 (7.5%)	23 (20%)	-	-

6.2.6.2 Autorisations

Un total de 84 autorisations (113 en 2020) a été délivré à temps et saisi dans le système fédéral ASAN². En raison des restrictions liées au COVID-19, il y a eu moins d'autorisations délivrées, par exemple dans le domaine des expositions d'animaux.

Types d'autorisations	Nombre
BVD	31
Expositions et mises	7
Insémination artificielle propre exploitation	11
Insémination artificielle – technicien	7
Marchands de bétail : patente	8
Médicaments vétérinaires, commerce de détail	0
Transfert et stockage d'embryons	0
Sous-produits animaux (SPA)	10
Transhumance	3
Transport international	7
Total	84

6.2.6.3 Monitoring des épizooties

En 2021, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la leucose bovine enzootique (LBE) et la langue bleue. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

² L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux suisses d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques, en synchronisation totale avec l'Office fédéral.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses pour la brucellose ont eu lieu. Tous les résultats étaient négatifs. Les moutons ont, de plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération.

Concernant la volaille, un échantillon officiel de 10 % des exploitations d'engraissement de poulets et dindes est défini par l'OSAV pour la surveillance des infections aux salmonelles. Ainsi, onze exploitations d'engraissement de poulets et une exploitation d'engraissement de dindes du canton de Fribourg ont fait l'objet d'un prélèvement sous surveillance officielle en 2021.

De nouvelles directives techniques de l'OSAV concernant le prélèvement et l'analyse d'échantillons pour le dépistage des infections à *Salmonella* chez la volaille domestique et la procédure lors de suspicion d'épizootie sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2021. Parallèlement, l'OSAV a mis sur pied un programme dans le système ASAN permettant un meilleur suivi des prélèvements officiellement ordonnés et ceux à effectuer par le détenteur lui-même dans le cadre de l'autocontrôle, particulièrement pour les poules pondeuses et d'élevage. Le Service peut ainsi extraire chaque semaine les mandats pour les prélèvements officiels et les transmettre aux vétérinaires pour la prise d'échantillons.

6.2.6.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 119 annonces officielles d'épizooties en 2021 (96 en 2020). Le nombre d'annonces pour la BVD a diminué : 19 en 2021 contre 28 en 2020. La BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité.

Épizootie	Type d'épizootie	Espèce	Nombre d'annonces/foyers
BVD	A éradiquer	bovin	19
Campylobactériose	A surveiller	bovin	1
		poules	1
Chlamydie	A surveiller	caprin	1
		ovin	2
Coxiellose	A surveiller	bovin	59
		caprin	2
Cryptosporidiose	A surveiller	bovin	5
Echinococcose	A surveiller	chien	1
Listériose	A surveiller	poules	1
Maladie de Teschen	A surveiller	porc	1
MVV	A surveiller	ovin	2
Néosporose	A surveiller	bovin	3
Paratuberculose	A combattre	bovin	12
Pseudotuberculose	A surveiller	caprin	2
		ovin	1
Salmonellose	A combattre	poules	2
		bovin	1
		âne	1
Trichinellose	A surveiller	lynx	1
Tularémie	A surveiller	lièvre	1
Total			119

6.2.6.5 Importations et exportations d'animaux vivants

La section santé animale a fait face à une progression de 89 % du nombre de cas d'importations d'animaux de compagnie non conformes. Au total, 89 importations de chiens et chats (contre 47 en 2020) ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 60 décisions de surveillance à domicile ont été émises, spécialement en relation avec un risque lié au virus de la rage. Des chiens en provenance de pays à risque de rage urbaine ne remplissant pas les conditions sanitaires ont été séquestrés à six reprises.

Cette hausse d'importations d'animaux de compagnie potentiellement problématiques est inquiétante pour le Service, dont les ressources en personnel ne sont pas extensibles, contrairement aux offres d'achats sur internet qui elles sont pléthoriques.

Les importations d'animaux de rente (99 bovins, 33 ovins, 8 cerfs, deux reines d'abeilles) ont nécessité la mise en place de 28 (30 en 2020) décisions de surveillance vétérinaire officielle (SVO) accompagnées de diverses tâches à effectuer par les vétérinaires praticiens sur une période plus ou moins longue.

Au total, 12 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France. Par ailleurs, 255 attestations ou certificats ont été établis pour des exportations.

Un nouvel outil informatique, géré par la Commission européenne, facilitant les échanges entre les opérateurs économiques et les administrations des Etats membres, a été mis en service durant l'année. La formation et l'utilisation de cette plateforme a pris passablement de temps sur les affaires courantes.

6.2.6.6 Inspectorat laitier et production primaire

L'année 2021 a vu l'introduction, dès février, d'un système informatisé de saisie lors des contrôles officiels : ACMobile. Hormis quelques petits problèmes informatiques initiaux, l'utilisation du nouveau système a permis de rationaliser le travail et d'améliorer la qualité des rapports de contrôle, notamment en termes de lisibilité, qui répondent pleinement aux attentes.

L'efficacité de ce système réside dans le transfert des données d'ACMobile vers le système d'information de la Confédération (AControl) en y incluant les manquements précis, tant au niveau des rubriques (incluant le degré de gravité), mais aussi des espèces. Fin 2021, le développement du programme ACMobile a été étendu par une impulsion et un suivi compétent interne et externe à l'Inspectorat laitier et production primaire (ci-après : ILPP) aux rapports de contrôles pour l'insémination artificielle propre exploitation (IPE) ainsi qu'aux rapports AOP Gruyère et Vacherin Fribourgeois. Début 2022, seuls resteront en version papier les quelques contrôles pour l'Emmentaler AOP.

Les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV, dans le cadre du programme national de surveillance des résidus, restent assurés par le secteur ILPP.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base officiels annoncés en plaine (exploitation et détention)	565
Contrôles de base d'alpage	70
Contrôles officiels non annoncés	151 (23.8% du total des contrôles de base)
Insémination propre exploitation	75
AOP Gruyère	264
AOP Vacherin Fribourgeois	262
AOP Emmental	6

Un total de 20 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 25 en 2020.

Nombre	Cellules 2021 (2020)	Germes 2021 (2020)	Substance inhibitrices 2021 (2020)
Suspensions de livraison de lait	4 (4)	1 (1)	15 (20)
Levées de suspension	3 (2)	1 (1)	15 (20)

6.2.6.7 Projet ReLait – Diminution des antibiotiques

La participation volontaire de quelque 150 exploitations fribourgeoises au projet ReLait est très réjouissante, de même que le succès des cercles de travail, appréciés des producteurs, qui permettent un échange constructif dans le milieu. Le projet ReLait semble aussi produire, sur le plan socio-économique, des effets bénéfiques sur le niveau de vie des familles paysannes. La baisse de l'utilisation des antibiotiques est également encourageante.

6.2.6.8 Inspections des pharmacies vétérinaires privées

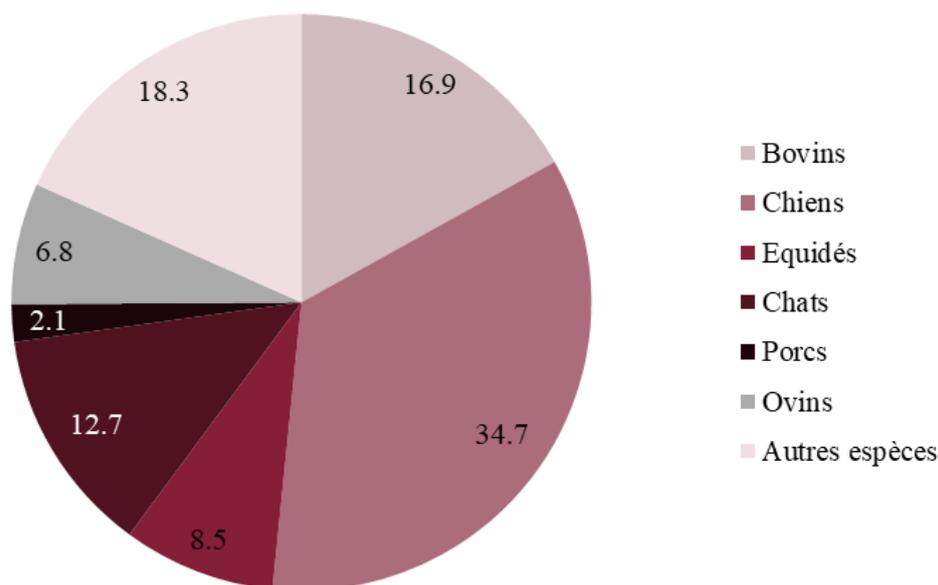
Les cabinets vétérinaires sont inspectés selon des intervalles réguliers définis par la législation. En 2021, neuf cabinets vétérinaires fribourgeois ont fait l'objet d'un contrôle officiel, effectué sur mandat du SAAV par le service compétent du canton de Berne. Le SAAV a assuré le suivi des éventuelles mesures ordonnées à la suite de ces inspections.

6.2.7 Protection des animaux

Au total, 253 des 510 contrôles effectués en 2021 étaient des évaluations de chiens (268 en 2019, 207 en 2020 à cause de l'arrêt de trois mois dû au COVID). En 2021, le SAAV a pu effectuer trois journées de contrôles de camions de transport d'animaux en collaboration avec la Police cantonale, selon l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR). Durant ces trois jours, onze camions de bétail ont également été contrôlés. Dans deux cas, les manquements détectés ont mené à des dénonciations pénales auprès du Ministère public.

L'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (ci-après : AFAPI) effectue les contrôles de base en protection des animaux pour les exploitations du canton de Fribourg. Dans ce contexte, l'AFAPI a contrôlé 549 exploitations agricoles (598 en 2020). Au total, 81 % de ces exploitations (442 contrôles) ne présentaient aucun manquement. Parmi les 107 exploitations avec manquements, celles détenant des bovins étaient les plus concernées (88.2 %) suivies par les exploitations avec des équidés (4.8 %).

Annonces par espèce (%)



Le programme de contrôle prioritaire des volailles, initié par la Confédération, a débuté en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2023. Dans le canton de Fribourg, 98 contrôles ont été faits en 2021, ce qui correspond à 33 % des exploitations ciblées.

En ce qui concerne les annonces en matière de protection des animaux, le nombre a légèrement baissé. Au total, 236 annonces ont été reçues en 2021 (279 en 2020). Elles concernaient, dans 154 cas, des espèces autres que des chiens.

Au total, 167 de ces annonces provenaient de particuliers, dont 45 étaient anonymes, nécessitant une vérification sur place.

Le SAAV a traité 206 demandes de préavis concernant des permis de construire. Un total de 164 demandes provenait

directement du SeCA (62 demandes préalables et 102 procédures ordinaires) et 42 étaient des demandes simplifiées en provenance des administrations communales.

Les interventions du Service ont donné lieu à cinq décisions d'interdiction de détention d'animaux, valables sur tout le territoire suisse. En plus, deux décisions d'interdiction d'utilisation de stabulations existantes ont également été émises. Parmi les 562 décisions édictées en 2021 par la section protection des animaux, 405 étaient des autorisations. Les chiens de races listées étaient concernés par 250 de ces autorisations. La détention d'animaux sauvages a fait l'objet de 51 autorisations.

D'autre part, 443 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch), ce qui est dans le même ordre de grandeur que l'année passée (413).

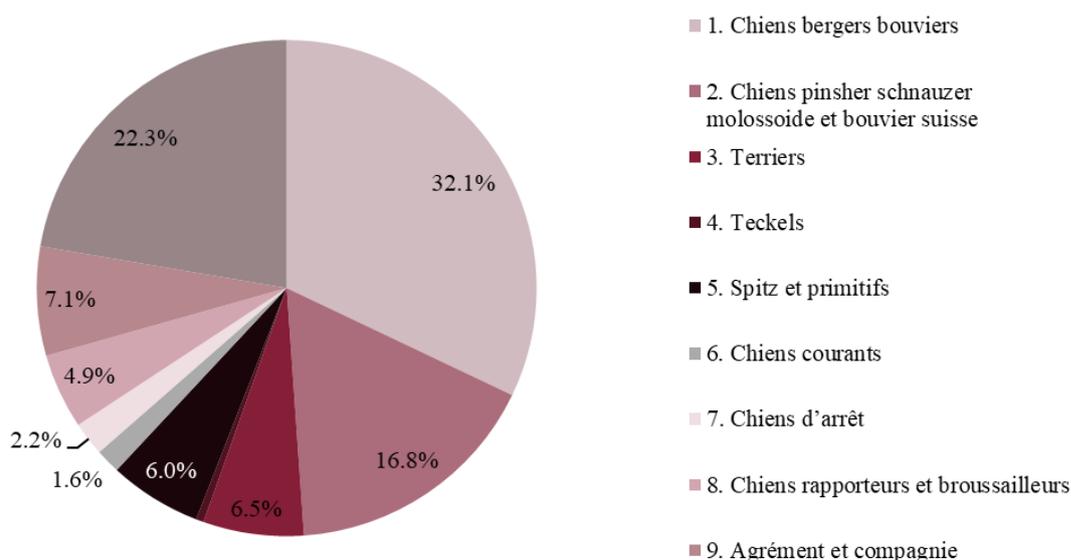
Concernant les interventions des chiens dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri), une partie des interventions n'a pas pu avoir lieu en raison du COVID et de la situation dans les écoles.

Dangerosité	2021	2020	2019
Morsures sur humains	114	97	107
Enfants de 0 à 13 ans	22	27	22
Adolescents de 13 à 17 ans	10	7	2
Adultes	82	63	83
Morsures sur animaux	70	70	62
Comportements d'agression	28	31	23
Total	212	198	192

Le nombre de morsures par rapport aux années précédentes est en légère augmentation.

Les races de chiens qui ont fait l'objet de morsures sur humains et sur animaux ont été distribuées dans les dix groupes définis par la Fédération cynologique internationale, afin de déterminer quelles sont les races où des morsures ont le plus souvent été constatées.

Annonces de morsures de chiens par groupe de races (en %)



6.2.7.1 Expérimentation animale

Au cours de l'année 2021, le nouveau système informatique de gestion des expériences sur animaux, animex-ch, a été progressivement mis en service. Toutes les fonctionnalités du système sont maintenant actives. Animex-ch permet

une meilleure gestion des données de base concernant les expériences sur les animaux, les animaleries, le personnel impliqué dans les expériences ainsi que les divers rapports récapitulatifs.

En 2021, un total de 103 autorisations d'expériences sur animaux étaient valables dans le canton de Fribourg.

Durant cette année, le SAAV a émis 43 nouvelles autorisations d'expériences sur animaux. Parmi celles-ci, 12 demandes concernaient le renouvellement d'autorisations arrivées à échéance au terme de leur validité maximale de trois ans, et 31 portaient sur des expériences totalement nouvelles.

Sur les 43 nouvelles autorisations, 14 n'impliquaient pas de contrainte sur les animaux (degré de gravité 0) et ont été traitées directement par le Service. Les autres autorisations (six en degré de gravité 1, 21 en degré de gravité 2 et deux en degré de gravité 3) ont d'abord été évaluées par la commission cantonale pour les expériences sur animaux, qui a rendu son préavis au SAAV.

En outre, 25 autorisations complémentaires (demandes de modifications de protocoles déjà autorisés) ont aussi été émises.

La commission cantonale pour les expériences sur animaux s'est réunie à sept reprises afin d'évaluer les dossiers. Pour la majeure partie des demandes, des précisions ont dû être demandées aux requérants avant de pouvoir procéder à l'autorisation. Certains dossiers ont dû être retournés pour révision complète. En revanche, aucune demande n'a été rejetée par le SAAV.

A 25 reprises, le Service a aussi rendu un préavis positif pour des demandes intercantionales (expériences dont le déroulement principal a lieu hors du canton et qui concernent Fribourg de manière accessoire).

Neuf instituts de recherche ont été impliqués dans les expériences sur animaux durant l'année.

Sept centres de détention d'animaux sont répertoriés. Parmi ceux-ci, cinq ont été contrôlés par les membres de la commission cantonale pour les expériences sur animaux et par le SAAV.

Lors des inspections des animaleries, un contrôle par sondage des expériences sur animaux a aussi été effectué, afin de s'assurer que ces dernières se déroulent dans le respect des exigences légales.

7 Conférence des préfets

François Genoud, préfet de la Veveyse, président, Nicolas Kilchoer, préfet de la Broye, vice-président, Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, Daniel Lehmann, préfet du Lac, Manfred Raemy, préfet de la Singine, Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine, Willy Schorderet, préfet de la Glâne.

7.1 Activités de la Conférence des préfets

7.1.1 Pandémie (COVID-19)

L'année 2020 avait déjà été marquée par la pandémie mondiale COVID-19. Cette dernière a de nouveau impacté les activités des préfectures de manière conséquente en 2021. En effet, plusieurs préfets ont dû consacrer une bonne partie, voire tout leur temps dans les différents organes gérant la pandémie, respectivement ont dû prendre des charges supplémentaires, afin d'assurer le suivi des différents dossiers. Il s'en est suivi une charge supplémentaire de travail pour les collaborateurs et un ralentissement du traitement des affaires dans toutes les préfectures. En pratique, le temps moyen consacré à la pandémie a correspondu à environ 50 à 70% pour les postes cadres (préfets et lieutenants de préfets), et à environ 30 à 50% pour les collaborateurs. Les préfectures les plus touchées ont bénéficié de personnel supplémentaire pour faire face à la hausse de travail.

En raison de l'investissement important de certains préfets dans la gestion de la pandémie, leur charge de travail (participation aux groupes de travail, gestion de la Conférence des préfets, etc.) s'est répercutée sur les autres préfets qui les ont suppléés. Ce constat vaut également pour les lieutenants de préfet qui les ont durablement suppléés dans

les préfetures concernées. Par répercussion, ce phénomène a naturellement eu un impact sur l'ensemble des collaborateurs-trices, qui ont notablement contribué à la bonne gestion des préfetures en cette période particulière.

Outre le travail courant des préfetures, les principaux enjeux ont relevé notamment des domaines suivants : l'accompagnement des différentes périodes de fermeture des établissements, l'information aux communes et aux administrés, l'organisation des associations, la gestion des EMS, la gestion de la période estivale (abords des lacs et des montagnes, campings, tourisme, etc.) et de celle de l'Avent, pour ne citer que ces exemples. S'agissant en particulier du secteur des manifestations, il a nécessité une charge de travail encore plus grande qu'en période habituelle, malgré ce que montrent les statistiques, puisqu'une majorité des événements ont été annulés. En effet, il a fallu accompagner et informer les organisateurs, analyser les requêtes et leur adéquation avec les mesures en vigueur, et valider les plans de protection.

Enfin, il convient de relever que les différents projets initiés par la Conférence des préfets s'en sont trouvés ralentis.

La pandémie mondiale s'est poursuivie en 2021. Comme en 2020, les préfetures ont été durant les différentes vagues du COVID-19 des acteurs incontournables en matière d'informations et de soutien, pour les administrés, les communes et l'organisation des associations. En plus du travail courant des préfetures, les points relatifs à l'interprétation des règles en vigueur, les informations concernant le régime des autorisations (patentes, 2G et 3G) et la clarification de certaines notions (manifestations, marchés, rassemblements publics et privés, produits essentiels et non essentiels) ont été les enjeux spécifiques en 2021.

Lors des séances de la Conférence des préfets, un travail de coordination entre les préfets a été nécessaire pour la gestion de la pandémie. En effet, la collaboration des préfets sur l'état général de la situation dans les districts respectifs, l'échange d'informations sur les solutions (rédaction de mémento, etc.) apportées aux problèmes et les communications aux différentes associations ont été un plus pour la gestion des enjeux relatifs à la pandémie.

En constante évolution, la situation liée au COVID-19 reste un défi permanent pour les préfetures tant au niveau de la répartition du temps de travail consacré à la gestion des tâches courantes qu'au niveau des charges de travail additionnelles engendrées par la pandémie.

7.1.2 Avenir des préfetures et réforme des tâches des préfets

Dans le cadre des travaux relatifs à la révision de la loi sur les préfets, la Conférence des préfets a poursuivi ses réflexions et analyses suite à la présentation de sa vision d'avenir des préfetures au printemps 2018, mettant en avant les enjeux de la fonction de préfet ainsi que les noyaux durs de l'activité administrative, politique et juridictionnelle du préfet.

Dès sa mise en œuvre dans le courant de l'année 2018, l'organisation de projet s'est donc intéressée aux trois axes susmentionnés, à savoir l'autorité administrative décentralisée, l'autorité juridictionnelle et l'autorité politique.

En fin d'année 2018, un module supplémentaire relatif aux tâches judiciaires des préfetures est venu s'ajouter à l'analyse du pouvoir judiciaire (APJ), organisation de projet placée sous l'égide de la DSJ. Dans ce cadre, un rapport a été établi en automne 2019, émettant des recommandations relatives au pouvoir judiciaire en général et aux tâches judiciaires des préfetures en particulier, qui ne tenait que peu compte des explications et arguments apportés par les préfets.

En 2020, un groupe de travail a été mis sur pied par la DIAF, afin de poursuivre les réflexions quant à la réforme de la gouvernance des régions. L'analyse porte notamment sur les problématiques relatives à la compréhension par la population et la visibilité de l'action publique, les charges des élus, le déficit démocratique, les difficultés de gouvernance et l'efficacité, le manque de vision globale, la perte d'autonomie communale, ainsi que la place de la région et du rôle du préfet. Par ailleurs, en raison des fusions, le nombre de communes diminue, alors que le nombre d'associations augmente. Afin de rendre le système plus transparent et plus compréhensible, plusieurs modèles sont à l'étude.

7.1.3 Délégation de tâches en matière RH

Dans le cadre de la modification de la loi sur les préfets adoptée en décembre 2017 par le Grand Conseil a été expressément prévue la possibilité, pour la Direction à laquelle sont rattachées les préfetures, de déléguer au préfet des compétences en matière de gestion du personnel. Durant le premier semestre 2018, la DIAF a établi une délégation de certaines compétences en matière de ressources humaines en faveur des préfets, délégation qui a été validée par le Conseil d'Etat le 18 juin 2018.

Aussi, durant l'année 2019, dans le cadre de la réorganisation de plusieurs préfetures, la Conférence des préfets s'est attelée à la clarification de sa propre dotation et des dotations de chaque préfeture.

En 2020, un groupe de travail a été mis sur pied, afin d'harmoniser les fonctions au sein des préfetures. Le statut des lieutenants de préfet a été le premier axe de travail. Leur cahier des charges a été revu et les démarches relatives à la réévaluation des postes de cadre est en cours, en collaboration avec la DIAF et le SPO. En 2021, aucune suite n'a malheureusement été donnée par le SPO, auquel il sera demandé des nouvelles du dossier début 2022.

7.1.4 Règlement d'organisation

Le règlement d'organisation de la Conférence des préfets donne toujours entière satisfaction.

7.1.5 Rencontres

En raison de la situation sanitaire actuelle, plusieurs séances et rencontres ont dû être annulées dans le courant de l'année 2021. Néanmoins, la Conférence des préfets a rencontré le Service de l'environnement (SEn), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la Police cantonale, le Conseiller d'Etat M. Jean-Pierre Siggen et le Chef de service M. Stéphane Noël, Innoreg et les directeurs régionaux.

7.1.6 Consultations diverses

Comme chaque année, en 2021, la Conférence des préfets a pris position sur différentes consultations, notamment la modification de la loi sur la mobilité (LMob), l'ordonnance modifiant les tâches des Préfets, la loi sur la prévention des accidents de chantier (LPAC), ainsi que la législation en matière de répartition des tâches et du financement entre l'Etat et les communes (1^{er} paquet du désenchevêtrement des tâches).

7.2 Faits d'envergure cantonale dans les districts

7.2.1 Domaine de la DICS

Cycle d'orientation. En raison de leur implication dans les cycles d'orientation (comité), les préfets ont été particulièrement sollicités cette année, notamment en lien avec l'organisation générale des établissements (plans de protection, gestion du personnel, etc.). Par ailleurs, le président de la Conférence des préfets a présidé le CoPil du Plan soutien jeunesse FR dont l'objectif est de donner plus de voix à la jeunesse fribourgeoise et de la soutenir par des mesures et actions concrètes en cette période difficile. Grâce à ce projet et suivant les propositions du CoPil, le Conseil d'Etat a décidé de 10 mesures, qui se déploieront sur 2022 et 2023, pour un montant substantiel de 1'6000'000 francs (pour plus d'information, voir rapport Plan soutien jeunesse sur le site de l'Etat).

Au niveau des établissements secondaires, un nouveau CO, porté par le Préfet de la Broye, a été inauguré à Cugy.

7.2.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations. Les préfets continuent à s'investir dans le domaine des établissements publics et manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, la poursuite de la promotion du label Smart Event et/ou d'actions similaires, etc. Par ailleurs, dans ce secteur, une problématique particulière liée à l'organisation des lotos a été examinée dans le cadre de la révision de la législation sur les loteries, dont la nouvelle version est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Le nouveau régime établit une distinction entre deux catégories de lotos, à savoir (i) les petits lotos dont les gains sont exclusivement des lots en nature dorénavant considérés comme une tombola et soumis à une simple annonce à la préfeture, et (ii) les autres lotos pour lesquels une autorisation de la préfeture est nécessaire. En 2021, de nombreuses restrictions liées au COVID-19 se sont poursuivies pour les établissements publics et manifestations. Les préfets ont été occupés par la clarification de la notion de

manifestations, notamment dans le cadre du régime des autorisations. Les nouvelles directives en constante évolution du fait de la pandémie ont nécessité une communication actualisée et continue aux administrés.

Protection des personnes. Les préfets ont également poursuivi, dans leur district respectif, la réflexion relative au domaine de la protection des personnes, en participant notamment aux organisations du projet « Sapeurs-pompiers 2020+ » et celui de la nouvelle loi sur la protection de la population, ainsi qu'à la mise sur pied du concept « accidents et sinistres majeurs » dans le domaine des ambulances. Par ailleurs, l'entrée en vigueur prévue en 2020 de la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) a été reportée. Aussi, un régime provisoire sera appliqué à partir de juillet 2021 et l'entrée en vigueur de la LDIS est prévue pour janvier 2023. Dans les différents districts, les fusions des corps de sapeurs-pompiers se sont poursuivies. En septembre, la CdP a transmis sa proposition de découpage institutionnel à la CDIS qui l'a validé début octobre. Ce document a ensuite été adopté par le Conseil d'Etat en novembre.

Ordonnances pénales. Enfin, il y a lieu de noter l'importance du nombre d'ordonnances pénales rendues par les préfetures dans leurs domaines de compétences (cf. tableau des statistiques ci-dessous).

7.2.3 Domaine de la DIAF

Droits politiques. Le personnel des préfetures a, à nouveau, été sollicité à de nombreuses reprises lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Les questions liées aux élections communales complémentaires, découlant des démissions des élus en constante augmentation, occupent toujours considérablement les préfetures.

Par ailleurs, la Conférence des préfets a été sollicitée pour prendre position au projet de loi portant sur la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Surveillance des communes. Dans le domaine de la surveillance des communes, les préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux, voire à ouvrir des enquêtes administratives. Les préfets ont par ailleurs inspecté les administrations communales et transmis leurs observations à la DIAF.

Fusions de communes. Plusieurs projets de fusions de communes ont occupé les préfets durant l'année 2021.

Assermentations. En ce début de législature, les Préfets ont assermenté l'ensemble des élus communaux et des conseillers généraux de leur district respectif. Les contraintes liées à la pandémie ont imposé une organisation compliquée et restreinte pour les cérémonies d'assermentation qui ont suivi les élections générales communales de mars.

7.2.4 Domaine de la DEE

Nouvelle politique régionale. Les préfets continuent de collaborer aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale).

Tourisme. En lien avec le développement régional, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

7.2.5 Domaine de la DSAS

Sénior +. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales et de son règlement d'exécution, les préfets ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal Sénior + et la création des réseaux médico-sociaux dans les districts.

Soins à domicile. La Conférence des préfets relève les besoins de plus en plus importants dans le domaine des soins à domicile et déplore que les requêtes en vue d'obtenir une dotation en lien avec l'évolution des besoins ne sont que peu prises en compte. Ces besoins sont dus en particulier au fait que les durées d'hospitalisation sont de plus en plus raccourcies.

Frais financiers des EMS. La Conférence des préfets a également mis sur pied un groupe de travail pour mener une réflexion sur les frais financiers des EMS. Il en est ressorti que les règles ont changé et que la situation prévalant lors de la mise en place du système n'est plus d'actualité. Partant, le groupe de travail a poursuivi ses réflexions.

Plateforme de concertation des réseaux santé. La Conférence des préfets a mené une réflexion, confirmée par l'actualité, sur l'importance de la mise en place d'une plateforme de concertation entre les différents réseaux de santé. Toutefois, en raison de la pandémie, les démarches ont été freinées. A relever toutefois avec satisfaction la création de la Conférence des directeurs de réseaux santé, initiée par la Conférence des préfets.

Indemnités forfaitaires. Le tableau d'harmonisation des indemnités forfaitaires a été mis à jour.

La DSAS a sollicité en fin d'année la CdP au sujet de la question parlementaire sur la revalorisation des revenus des proches aidants.

7.2.6 Domaine de la DFin

Impôt sur la détention des chiens. Suite à la décision rendue le 10 octobre 2018 par le Tribunal cantonal, des discussions tripartites ont eu lieu entre la DFin, la DIAF et la Conférence des préfets, et une organisation de projet a été mise en place afin de définir et d'analyser plusieurs variantes pour le traitement de l'impôt sur les chiens, en tenant compte des conclusions du TC.

Plusieurs variantes ont été étudiées, avec mise en évidence des avantages et inconvénients de chacune. Suite à un engagement de la DIAF et du SITel d'améliorer le programme actuel et de simplifier les mutations, la Conférence des préfets a pu se rallier à la proposition de maintenir la solution mise en place en 2019. Il est pris note qu'à court terme, l'Etat renoncera à remettre avec la facture la carte d'identification.

7.2.7 Domaine de la DAEC

Plan directeur cantonal. Les préfets comme la Conférence se sont beaucoup investis dans le cadre du Plan directeur cantonal. En amont, il a été nécessaire d'anticiper les conséquences de ce dernier (schéma directeur), la mise en place de districts-pilotes pour certains aspects particuliers (zones d'activité) ainsi que la participation aux divers groupes de travail y relatifs. En aval, les démarches nécessaires à la mise en œuvre des principes du PDCant sont en cours d'élaboration dans les districts, notamment quant à la nécessité, pour les régions, de se doter d'un plan directeur régional et d'un système régional de gestion des zones d'activité.

Permis de construire. Dans le domaine des permis de construire, si les enjeux sont désormais moins quantitatifs que qualitatifs, les préfectures se sont bien adaptées au nouveau programme FRIAC qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire. Pour rappel, l'application a été déployée sur l'ensemble du canton le 3 juin 2019. Les quelques défauts de jeunesse ont été depuis rectifiés.

Dans ce domaine particulier, la Conférence des préfets est restée sensible à la thématique d'actualité que sont les antennes 5G, pour lesquelles la DAEC a confirmé la nécessité d'une demande de permis de construire en procédure ordinaire pour toute demande de modification ou d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. Les interrogations liées à l'impact, notamment sur la santé, de cette nouvelle technologie ont été d'autant plus conséquentes que le rapport commandé par la Confédération, attendu pour l'été 2019, n'a été publié qu'en fin d'année et n'apporte, à première vue, que peu de réponses. En 2020, certaines préfectures ont délivré des permis de construire pour des antennes 5G, suite aux préavis favorables des services spécialisés concernés. Toutefois, l'un d'entre eux (en Veveyse) a été frappé d'un recours, que le Tribunal cantonal (TC) a rejeté. Suite à cette décision, certaines Préfectures, après discussion en Conférence, ont décidé de reprendre le traitement des dossiers suspendus et de délivrer les permis pour lesquels il n'y avait pas de préavis défavorable des services spécialisés. A noter que certaines décisions rendues par le TC ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (TF) en fin d'année.

Enfin, les séances entre les représentants du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de permis de construire.

7.3 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	6905 (6292)	1727 (1507)	2462 (2327)	4387 (3695)	499 (475)	1233 (1148)	658 (574)
Tentatives de conciliation:	263 (226)	31 (28)	92 (92)	23 (36)	27 (52)	51 (42)	23 (26)
<i>ayant abouti</i>	148(137)	12 (6)	68 (71)	14 (16)	13 (21)	17 (11)	13 (11)
<i>ayant échoué</i>	115 (89)	17 (16) et 2 (6) pendantes	24 (21)	8 (14) et 1 (6) pendantes	9 (23) et 5 (8) pendantes	29 (11)	5 (6)
<i>transmises au MP / suspendues</i>			26 (34) en suspens 9 (12) transmises d'office au MP 10 (10) retirées avant audience	3 (0)	3 transmises d'office au MP	5 (20)	5 (9)
Ordonnances pénales:	6621 (6032)	1696 (1479)	2370 (2235)	4309 (3621)	472 (423)	1142 (1106)	635 (548)
<i>définitives</i>	6588 (6010)	1670 (1471)	2359 (2215)	4296 (3602)	470 (420)	1130 (1089)	613 (534)
<i>frappées d'opposition</i>	33 (22)	26 (8)	11 (20)	13 (19)	2 (3)	12 (17)	22 (14)
Recours administratifs	60 (75)	10 (13)	33 (38)	23 (19)	13 (18)	37 (32)	10 (10)
Permis de construire	491 (441)	267 (260)	409 (407)	282 (214)	195 (142)	261 (246)	175 (153)
<i>délivrés</i>	472 (433)	261 (250)	403 (391)	277 (230)	192 (141)	250 (237)	172 (150)
<i>Refusés</i>	7 (1)	3 (1)	2 (8)	2 (2)	0 (0)	3 (3)	3 (3)
Annulations de demandes	12 (7)	3 (9)	4 (8)	3 (9)	3 (1)	8 (6)	0 (0)
Permis de chasse	870 (890)	321 (331)	680 (622)	154 (125)	306 (285)	194 (178)	198 (204)
Permis de pêche	3101 (3051)	1123 (1322)	1481 (1626)	3857 (3843)	330 (338)	834 (972)	132 (134)
Permis et impôts pour les chiens	5225 (5074)	2765 (2716)	3700 (3592)	2614 (2460)	2283 (2258)	2840 (2770)	1806 (1732)
Mises en bières	36 (28)	1 (1)	3 (11)	2 (3)	3 (4)	6 (1)	0 (2)

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Autorisations diverses	1170 (1350)	280 (297)	663 (742)	190 (202)	268 (174)	361 (376)	208 (219)
Privation de liberté	54 (37)	0 (8)	29 (40)	0 (2)	5 (12)	1 (5)	7 (7)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	5 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	3 (1)	2 (0)
<i>Admises</i>	4 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (1)	2 (0)
<i>refusées</i>	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)

8 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Directeur : Pascal Toffel

La pandémie a de nouveau entraîné des répercussions sur les activités de Grangeneuve. Du côté de la formation, de bonnes pratiques ont été trouvées : les enseignant-e-s et les élèves sont ainsi davantage à l'aise avec les outils numériques. L'augmentation sensible du nombre d'élèves démontre que nos filières de formation sont appréciées. Pour la formation continue, les formations consacrées au désherbage des grandes cultures se sont faites en streaming. Au total, il y a eu huit soirées consacrées à cette thématique entre mai et juin.

8.1 Activités et événements particuliers

Tout au long de l'année 2021, Grangeneuve a travaillé à la fusion avec le Service de l'agriculture. Ce rapprochement effectif au 1^{er} janvier 2022 vise à faire face à l'augmentation du nombre et de la complexité des dossiers agricoles et à renforcer la défense homogène des intérêts du canton. Il s'inscrit dans le développement global du Campus Grangeneuve-Posieux et dans la relocalisation de l'ensemble du secteur agriculture et nature de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur le site. Nadine Degen est la future cheffe de la section « Agriculture » de Grangeneuve et intègre le Conseil de direction de Grangeneuve comme seconde directrice adjointe. Elle prend la tête de la nouvelle section, qui reprend les tâches du Service de l'agriculture et du Centre de conseils agricoles.

Le 24 septembre 2021, la nouvelle ferme laitière a été inaugurée. Elle représente un outil essentiel pour la formation et la vulgarisation des techniques les plus avancées aussi bien pour la production traditionnelle que pour des exploitations modernes répondant à l'agriculture 4.0. La ferme-école fera de Grangeneuve une référence sur le plan national et confortera l'Institut dans son rôle de modèle pour les élèves, les agriculteurs et agricultrices, les acteurs et actrices de la filière alimentaire du canton.

Par ailleurs, la ferme-école de Grangeneuve jouera un rôle important dans la mise en place du centre de compétences national pour les produits à base de lait cru prévu avec Agroscope. Fribourg souhaite en effet devenir une référence en la matière. Avec la création du centre de compétences lait cru et agro-alimentaire reconnue à l'échelle nationale, le Campus Grangeneuve-Posieux prend forme.

8.2 Formation

Les filières de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1185 élèves (1119 en 2020-2021).

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2021	2020
Ecole professionnelle pour les praticiens/nes agricoles AFP	6	9
Ecole professionnelle pour les agriculteurs/trices CFC	292	249
Cours pour le brevet fédéral de chef/cheffe d'exploitation agricole	122	125
Cours pour le diplôme fédéral de maître agriculteur/maîtresse agricultrice	29	22
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique ES	50	48
Ecole professionnelle pour employé-e-s en intendance AFP	17	19
Ecole professionnelle pour gestionnaires en intendance CFC	26	26
Ecole professionnelle pour gestionnaires en intendance CFC (art. 32)	18	26
Cours pour le brevet fédéral pour paysannes	28	32
Ecole professionnelle pour les praticiens/nes forestiers	9	5
AFP		
Ecole professionnelle pour les forestiers-bûcherons/forestières-bûcheronnes CFC	44	46
Ecole professionnelle pour les horticulteurs/trices AFP	24	26
Ecole professionnelle pour les horticulteurs/trices CFC	130	108
Cours préparatoires à l'examen brevet fédéral pour paysagistes	33	41
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail - Garden	27	40
Ecole supérieure technique en paysagisme ES	22	14
Ecole professionnelle pour employé-e-s en industrie laitière AFP	22	19
Ecole professionnelle pour technologues du lait CFC	124	108
Cours pour le brevet fédéral pour les technologues en industrie laitière	12	15
Cours interentreprises technologues du lait (externe)	66	64
Ecole professionnelle pour praticien-ne-s en denrées alimentaires AFP	2	2
Ecole professionnelle pour technologues en denrées alimentaires CFC	29	31
Cours interentreprises technologues en denrées alimentaires (externe)	7	13
Ecole supérieure technique agroalimentaire ES	22	20

Une grande partie des élèves fréquentant les formations de Grangeneuve proviennent du canton de Fribourg (713 élèves, soit 60,2 %). Il y a 22,5 % d'élèves germanophones.

8.3 Conseils agricoles

En 2021, les faits importants de l'entité Conseils agricoles sont les suivants :

8.3.1 Désherbage des grandes cultures : séances en streaming

En raison de la pandémie et des mesures sanitaires imposées par les autorités, les journées consacrées au désherbage des grandes cultures ont eu lieu en streaming : www.desherbage-2021.ch/index.php/fr/. Au total, il y a eu huit soirées (quatre en français et quatre en allemand) consacrées à cette thématique entre mai et juin. De nombreux sujets ont été abordés, comme les nouvelles technologies de désherbage, la production sans herbicide et le traitement en bandes. Près de mille professionnels de grandes cultures ont pu suivre des démonstrations de machines commentées par des experts sur la base de vidéos de désherbage, participer aux présentations d'agriculteurs expérimentés et échanger en direct avec les participants et les intervenants.

8.3.2 Technologie numérique dans l'élevage laitier

Le plan de relance de l'économie fribourgeoise durement touchée par la crise du coronavirus a apporté un soutien à la digitalisation dans le domaine agroalimentaire. Cinquante-six exploitations laitières se sont inscrites pour bénéficier de la mesure et prendre part à ce projet qui vise à améliorer le travail et la gestion d'une exploitation laitière via des outils de nouvelles technologies. Un budget global de près de 380'000 francs a ainsi été alloué aux exploitations fribourgeoises dans le cadre de cette mesure.

8.4 Exploitations

Les exploitations de Grangeneuve et de Sorens servent d'outil pédagogique dans le cadre de l'accompagnement de la formation initiale et supérieure ainsi que pour les cours de formation continue. Elles jouent également un rôle de support pour des projets de recherches appliquées, en collaboration avec les partenaires scientifiques comme Agroscope, Vetsuisse et le FiBL, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique.

8.4.1 La ferme-école de Grangeneuve

Après presque deux ans de travaux, le troupeau laitier de Grangeneuve a pris possession de la nouvelle et spacieuse stabulation libre le 28 juin 2021 de la ferme laitière. Les vaches sont arrivées dans une étable ultra-moderne comprenant de nombreuses innovations. Après plusieurs semaines d'utilisation, les animaux étaient à l'aise. Les premiers exercices pratiques avec les élèves et enseignants se sont déroulés dans la nouvelle salle d'exercice prévue à cet effet. Du côté des collaborateurs, la simplification et la diminution de certains travaux répétitifs leur ont laissé du temps pour maîtriser les nouvelles technologies comme le nouveau programme de gestion du troupeau.

8.4.2 La ferme-école de Sorens

En collaboration avec Agroscope, six haies fourragères ont été plantées à Sorens. Cette démarche innovante en Suisse répond au besoin et à la nécessité d'adapter les pratiques agricoles aux aléas climatiques des prochaines décennies. Les haies serviront de base fourragère : d'ici deux ans, les bovins iront brouter les feuilles de ces arbustes durant l'été. Ces plantations entrent dans un concept d'agroforesterie, où l'on associe des espèces ligneuses et herbacées, combinaison favorable pour l'eau, l'air, le sol, la biodiversité et la production agricole.

8.4.3 Les jardins-école

Compte tenu de l'allègement des mesures sanitaires liées à la pandémie, Le Magasin a vu le nombre de ses clients baisser. Un grand nombre de nouveaux clients sont cependant devenus fidèles car ils prennent en compte la qualité des produits vendus et le fait que Grangeneuve forme des apprenti-e-s.

Terroir Fribourg a réalisé un ouvrage remarquable intitulé « Les légumes du Pays de Fribourg, un savoir-faire à découvrir » qui met en valeur les légumes des saisons au travers de recettes savoureuses. Grangeneuve, par le maraîcher Andres Wyssa et le chef de cuisine Tristan Ceriani, a été associé à la publication, avec la présentation de la culture et d'une recette à base de produits de sa production maraîchère.

8.4.4 L'Administration des Vignobles de l'Etat de Fribourg

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'Administration des Vignobles de l'Etat (AVE) a rejoint Grangeneuve et intégré la section Exploitations. Le but de ce transfert est de parfaire la collaboration entre l'AVE et Le Magasin de Grangeneuve, base principale de logistique et de vente des vins issus des domaines de l'Etat de Fribourg. Désormais à proximité immédiate, les deux entités intensifieront leurs synergies.

La production viticole 2021, tant du côté domaine des Faverges que du Vully, a subi durant le printemps et l'été les aléas de la météo, avec des gels tardifs, de la grêle ainsi que des précipitations abondantes. Au niveau des rendements, malgré les soins continus apportés aux différents cépages, ils sont historiquement bas. Cependant, la qualité est très réjouissante et promet un millésime de haut niveau.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur Internet : www.grangeneuve.ch

9 SANIMA

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé :

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;

- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : [Etablissement d'assurance des animaux de rente \(Sanima\) | État de Fribourg](#).

10 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions		Comptes 2021	Comptes 2020	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		450,16	445,52	4,64
Administration centrale		283,89	282,20	1,69
3400 / ICAS	Secrétariat général	11,47	11,73	-0,26
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30,34	29,13	1,21
3410 / PREF	Préfectures	44,03	42,90	1,13
3415 / DECO	Service des communes	7,79	7,78	0,01
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	27,54	25,93	1,61
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	86,23	86,76	-0,53
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	74,84	76,38	-1,54
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	1,65	1,59	0,06
Secteurs spéciaux, établissements divers		166,27	163,32	2,95
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	166,27	163,32	2,95